

Le Trait d'Union du

Doggen Club de France



SEPTEMBRE 1987

N° 139

LES DÉLÉGATIONS

Délégués	Adresses - Villes	Téléphones	Départements
BAUX Marcel	13 - ST-PAUL-LEZ-DURANCE	42.57.40.91	04-05-06-13-83-84
CHOISY Régine	34 - BAILLARGUES	67.70.15.47	11-12-30-34-48-66-81
COFFIN Jean-Pierre	62 - METZ-EN-COUTURE	21.58.45.47	59-62-80
DUVAL Marcelle	21 - LONGVIC	80.66.34.10	21-39-71-89
ÉPIVENT Loïc	22 - SAINT-TRIMOEL	96.42.72.08	22-29-35-56
GUTTIN Lionel	61 - CERISY-FLERS	33.64.46.66	14-50-61-76
LAFON Nicole	47 - PAILLOLES-LA CAPELLE	53.71.67.05	09-31-32-47-64-65-82
LEVRON Gilbert	49 - AVRILLÉ	41.69.35.62	44-49-53-72-79-85
MARCLE Monique	24 - ST-MARTIN-DE-GURÇON	53.80.75.70	19-24-33-40-46-87
MARTIN Jean-François	95 - US VIGNY	(1) 34.66.01.09	75-92-93-94-95
MEINER M.	03 - MONTMAROULT	70.07.60.12	03-15-18-23-43-58-63
MOCSINSKY Liliane	38 - LA COTE ST-ANDRÉ	74.54.60.39	01-07-26-38-42-69-73-74
MOREAU Daniel	02 - NEUILLY ST-FRONT	23.71.02.27	02-08-10-51-60-77
POUSSET Jean-Pierre	37 - STE-MAURE TOURAINE	47.65.51.39	36-37-41-86
ALBERT Dominique	88 - ST-MAURICE-SUR-MOSELLE	29.25.12.42	25-52-54-55-57-68 67-70-88-90
VOILET Claude	28 - MAINTENON	37.27.56.04.	27-28-45-78-91
WENDT Annick	17 - SAINT-SAVINIEN	46.91.70.05	16-17
BONNETETE DE VAUCANSON	Guyane française et Antilles		971-972-973



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.
Tél. 16 (1) **34.76.52.58**

ÉDUCATION

DESSERVANT : PARIS - BANLIEUE - PROVINCE

GARDE - DÉFENSE - OBÉISSANCE
PEUREUX - FUGUEUR - EXUBÉRANT - AGRESSIF
DESTRUCTEUR - JALOUX - ABOYEUR

AGILITY-DOG

SPÉCIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

MÉTHODE PERMETTANT D'OBTENIR UN CHIEN CONTROLABLE ET AUQUEL
L'ON DÉSIRE DONNER LIBERTÉ ET CONFIANCE EN FAISANT CORPS AVEC LUI

PENSION SIMPLE OU ÉDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS - 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRIINAIRE

FORMATION

MAITRES-CHIENS ET ÉDUCATEUR EN PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

SOMMAIRE

La vie du Club	3
L'Agility Dogue ? Pourquoi pas... ..	4
Aspects physiques du dogue allemand (fin)	9
Résultats d'expositions	11
Élevage : réflexions et réalisations	17
Plan de sélection	19
Étalons et Lices	20
Nouvelles d'élevage	23

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France
Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

*Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.*

Les manuscrits et photos non insérés ne sont rendus que sur stipulation expresse et port joint. Les articles publiés ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction. Le journal se réserve le droit de refuser ou de supprimer certains ordres sans avoir à en justifier. Les textes et publicités à paraître dans le numéro suivant devront parvenir à la rédaction pour le premier jour du mois précédant le mois de la livraison de la revue.

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien.

Impression : La Biennoise, 39 Morez.

LE DOGGEN-CLUB DE FRANCE

son comité et son bureau

- **Président** M. Alain DUBOIS
2 bis, rue Sadi Carnot,
59211 SANTES
Tél. 20.07.08.80
- **Vice-présidents** M. Marcel BAUX
Quartier St-Roch
13115 ST-PAUL-LEZ-DURANCE
Tél. 42.57.40.91
M. Claude VOILET
7, rue de Néron,
PIERRES, 28130 MAINTENON
Tél. 37.27.56.04
Mme Régine CHOISY
Ch. du Mas de Roue,
34670 BAILLARGUES
Tél. 67.70.15.47
- **Secrétaire** Mme Jacqueline MÉRAT
Le Jaunet, 03110 SERBANNES
Tél. 70.56.51.86.
- **Trésorier** M. Gilbert LEVRON
15, rue Roland de Roncevaux
49240 AVRILLÉ. Tél. 41.69.35.62
- **Membres
du Comité** Mmes MARCLE ; M. MÉRAT ;
MOCZINSKI ; PINCEMIN ;
MM. BÉRENGER ; MOREAUX ;
LAFON ; MARTIN ; MIGNOT ;
Y.-M. MÉRAT

LES COMMISSIONS

Commission du bulletin	◆ Présidence : Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 SERBANNES. ◆ Membres : Mmes M. MÉRAT, PRAS, MM. LAFON, LEVRON, MARTIN, MIGNOT, DUBOIS.
Commission d'élevage	◆ Présidence : Mme M.-J. PINCEMIN, 17150 ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU. ◆ Membres : Mmes MARCLE, J. MÉRAT, M. MÉRAT, CHOISY, MM. BAUX, LAFON, MARTIN, MIGNOT, Dr BÉRENGER.
Commission des finances	◆ Présidence : M. Gilbert LEVRON, Rue de Roncevaux, 49240 AVRILLÉ. ◆ Membres : Mmes CHOISY, MARCLE, M. LAFON.
Commission des juges	◆ Présidence : M. Claude VOILET, 7, rue de Néron, Pierres, 28130 MAINTENON. ◆ Membres : Mme PINCEMIN, MM. BAUX, BÉRENGER, LEVRON, Dr Y.-M. MÉRAT, MOREAUX, DUBOIS.
Commission des litiges	Mmes M. MÉRAT, CHOISY, M. BAUX.

ÉLEVAGE DU FALGUEYRET

Propriétaire

Karin MOCK - Le Falgueyret - La Combe Blanche - 24510 Saint-Alvère

vous présente

EDINA VON DER BUOCHER HOHE

née le 10 décembre 1984

*Championne du Monde
(Jeune) 1986
Eu DDC Sieger 1986
Championne
de France 1987*

Mère

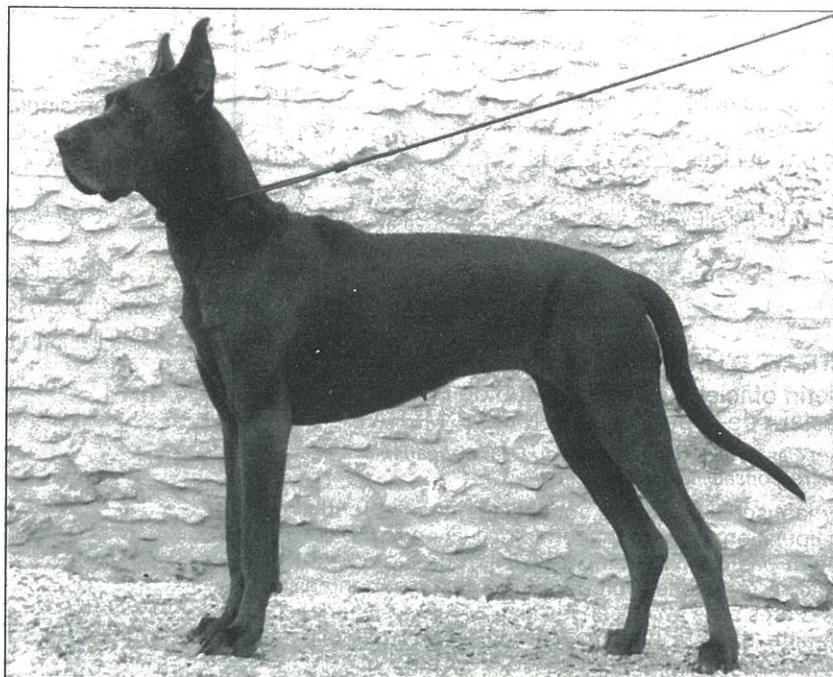
DIANA

von der Buoher Hohe

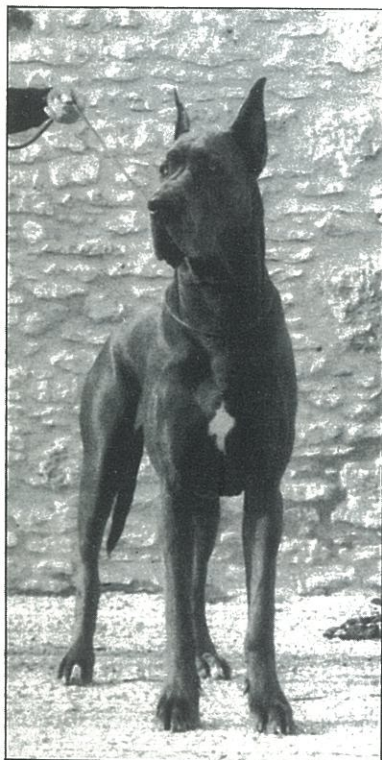
Père

ZORRO

Peraspera Adastra
(Schws. Wi. 83)



Edina a été saillie par le Champion
URIES des Terres de la Rairie, à Mme
LAFONT, producteur Mme
LABROUSSE, et a eu cinq superbes
chiots bleus nés le 4 juin 1987.



ÉDITORIAL

Les vacances d'été sont bien terminées et nous nous sommes retrouvés nombreux à la Nationale d'Élevage de Maintenon le 20 septembre. Je considère que cette exposition est la plus importante de l'année pour notre race car il s'agit bien d'évaluer la qualité de notre élevage, donc de sélectionner. C'est dire qu'au-delà des aspects liés au phénotype, ceux liés au génotype sont pris en compte plus précisément par l'examen des lots d'élevage, notamment.

Plusieurs critères entrent en compte pour l'appréciation des lots d'élevage :

- le nombre de sujets présentés
- l'homogénéité dans le type, la taille, la couleur...
- la capacité à se mouvoir normalement.

Il est indispensable de porter régulièrement un regard plus attentif sur le cheptel, remarquer les « raceurs » et les faire connaître. A l'instar de ce qui a été mis en place depuis deux ans par la délégation de l'Est, il serait sans doute souhaitable d'organiser des expositions régionales sous l'égide du Club.

Il me semble nécessaire d'attirer l'attention des propriétaires de dogues allemands sur le fait que la sélection fondée uniquement sur quelques critères (beauté, type...) risque d'affaiblir la race. Le Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.) permet de constater que le plus beau des chiens peut être peureux ! Que certains sujets ne savent plus courir ou presque !

La sauvegarde des acquis de notre race passe inévitablement par la prise en compte de ces éléments, évitant ainsi de transformer le dogue allemand en assisté.

Le président ■

TARIF DES INSERTIONS « PHOTOS »

- ▶ 1 page entière de couverture 1 000 F
 - ▶ 1 page intérieure 650 F
 - ▶ ½ page intérieure 350 F
 - ▶ ¼ de page non publicitaire 100 F
- faisant paraître uniquement :
prop., prod., nom du chien et origines*
- ▶ ¼ de page publicitaire 200 F

**Les publicités doivent toujours
mentionner les affixes des chiens**

**Nous demandons également que
nous soient adressés
les justificatifs des titres
pour chaque photo publicitaire**

La cynophilie en deuil

**Le docteur E. Guillet
tué dans un accident de la route**

Le docteur Émile Guillet s'est tué, le samedi 3 octobre, dans un accident de la circulation.

Avec lui disparaît (à 63 ans), non seulement le premier vice-président de la Société Centrale Canine, mais aussi le spécialiste - mondialement reconnu - des chiens courants, tant en morphologie qu'en utilisation.

Fils d'un passionné de chiens courants créateur de l'anglo-français, le docteur Guillet, médecin gynécologue très réputé, s'est particulièrement passionné pour la race « poitevin » qui lui doit de ne pas avoir disparu.

Juge de la S.C.C. depuis près de trente ans, membre de son Comité depuis 1975, vice-président de la Centrale pour la première fois en 1976 et premier vice-président depuis 1985, le docteur Guillet était aussi l'initiateur de la Commission vénerie de la S.C.C. dont il était le président, ainsi que président de la Commission d'Utilisation de la F.C.I.

L'AGILITY DOGUE ?

POURQUOI PAS...



Vous avez dit Agility ? La presse canine – sentant le vent venir – s'est emparée de ce nouveau... sport ? – disons plutôt jeu – que nos voisins d'outre-Manche, tout aussi friands de sport canin que de concours équestres, ont inventé il y a bientôt dix ans.

L'Agility dog, traduit en français (... plus ou moins adapté) par « parcours d'obéissance » par les responsables de la Société Centrale Canine est en effet une adaptation au chien du concours hippique : des parcours rapides sur des terrains très colorés et des classements obtenus en additionnant des fautes aux obstacles et des temps contre la montre.

Tous les chiens peuvent pratiquer l'Agility. Si un teckel aura du mal à effectuer les sauts, il s'amusera autant qu'un autre dans les tunnels, sur la balançoire ou sur la table.

Nos dogues peuvent-ils pratiquer l'Agility ? Oui. Une jeune femme le prouve avec son superbe noir depuis près d'un an à l'Ecole d'Éducation du Chien de Compagnie près de Meaux (Seine-et-Marne).

Agé de deux ans maintenant, un bon 95 cm au garrot, il s'amuse comme les « petits » à franchir les obstacles, guidé par sa maîtresse qui dépasse tout juste la pointe de ses oreilles.

Seule difficulté majeure pour les chiens de très grande taille : le passage du cerceau, en fait un pneu, dont l'ouverture n'est pas adaptée. La table, sur laquelle le chien doit rester pendant cinq secondes ne fait que 91 x 91 cm aux mesures britanniques, ce qui est bien peu pour un dogue. Dans le slalom, les poteaux sont espacés d'une soixantaine de centimètres, ce qui est un peu peu...

Mais le principe même de l'Agility étant d'être un divertissement, il ne faut surtout pas se bloquer sur des points de détail qui peuvent facilement être adaptés à nos chiens. Le pneu de voiture peut être remplacé par un pneu de camion, la table agrandie de moitié et les poteaux du slalom plus écartés.

Bien sûr, les normes décrites ci-dessous sont celles imposées dans les compétitions officielles mais, d'une part, le dogue, comme tous les très grands chiens, ne sera pas compétitif face des borders collies, les rois de la spécialité, d'autre part l'Agility est plus un jeu qu'un sport et chacun peut l'adapter à sa guise.

Soit des amateurs de dogue peuvent se regrouper et monter un parcours spécial, soit ils peuvent se rendre individuellement dans les clubs canins (de plus en plus nombreux à s'équiper) où ils utiliseront les obstacles qui leur conviennent et délaisseront les autres.

Chacun sait que le jeu est le moyen idéal pour créer et entretenir un lien étroit avec son chien. C'est sans nul doute ce qui explique le succès rencontré par l'Agility hier en Grande-Bretagne, aujourd'hui aux USA, en Hollande, en Belgique et en RFA, demain en France.

Alain DUPONT ■

LE PARCOURS D'OBEISSANCE (AGILITY)

En l'absence de règlement français (qui est à l'étude à la C.U.N., et qui devrait être élaboré pour 88), le parcours présenté a été établi sur la base du règlement actuel du Kennel Club, les renseignements techniques ont été puisés dans le livre de Peter Lewis « L'Agility Dog ».

COMPOSITION D'UN PARCOURS D'OBEISSANCE

Le parcours est composé de divers obstacles qui, dans leur mise en place sur le terrain, donnera au parcours sa spécificité en le rendant plus ou moins rapide et plus ou moins complexe.

• TYPES D'OBSTACLES UTILISÉS

- Les haies, qui regroupent tous les obstacles que le chien doit sauter sans toucher.
- Le viaduc, obstacle qui peut être franchi soit en saut, soit en tunnel.
- La table.
- La zone d'arrêt (au sol).
- La passerelle.
- La balançoire.
- La palissade.
- Le slalom.
- Le tunnel rigide ou flexible.
- Le tunnel souple.
- Le cerceau.
- Le saut en longueur.
- Le fossé d'eau.

• DIMENSION DES OBSTACLES

- **Les haies** - Hauteur mini. : 61 cm ; max. : 76 cm. Largeur mini. : 1,22 m.
- **La table** - Surface : 91 x 91 cm. Hauteur mini. : 61 cm ; max. 91 cm. Elle doit être stable avec une partie supérieure antidérapante.
- **La zone d'arrêt** - Surface : 120 x 120 cm.
- **La passerelle** - Hauteur mini. : 1,20 m ; maxi. 1,35 m. Largeur de la planche de marche : mini. : 20 cm ; maxi. : 30 cm. Longueur de chaque élément : mini. : 3,60 m ; maxi : 4,20 m. Les rampes sont pourvues de petits liteaux cloués à espaces réguliers pour faciliter l'accès et éviter les glissades.
- **La balançoire** - Largeur : mini. 20,30 cm ; maxi : 30,50 cm. Longueur : mini : 3,65 m ; maxi : 4,26 m. Hauteur du pivot central par rapport au sol : mini. 61 cm ; maxi 68 cm.
- **La palissade** - Longueur de chaque élément : mini. 2,75 m ; maxi 3,20 m. Largeur : 0,91 m. Point le plus haut par rapport au sol : 1,90 m.
- **Le slalom** - Nombre de poteaux : de 8 à 12. Intervalle entre chaque poteau : 61 cm environ.
- **Le tunnel rigide** - Diamètre : 61 cm. Longueur : 3 m.
- **Le tunnel souple** - Diamètre : mini. 61 cm. ; maxi 76 cm.
- **Le cerceau** - Diamètre de l'ouverture : mini 38 cm. Distance du sol au centre de l'ouverture : mini 75 cm ; maxi 90 cm.
- **Le saut en longueur** - Longueur totale entre 1,50 et 1,80 m. Largeur 1,37 m. Hauteur côté le plus élevé : 28 cm. Hauteur côté le plus bas : 20 cm. Nombre d'éléments : 4 à 5.
- **Le fossé d'eau** - Surface du plan d'eau : 1,20 x 1,20 m. On peut y rajouter une haie basse hauteur de 46 cm installée dans la première moitié du saut.

INSTALLATION D'UN PARCOURS D'OBEISSANCE

- Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours est d'environ 50 x 30 m.
- Le parcours proprement dit aura une longueur de 100 à 180 m et comprendra de 8 à 18 obstacles, dont 6 de types différents.
- Les combinaisons d'obstacles doubles ou triples ne formeront qu'un seul obstacle, mais chacun des éléments sera jugé indépendamment.
- La distance minimum entre deux obstacles sera de 7,30 m.
- Pour une combinaison double ou triple, la distance entre obstacle sera au minimum de 3,50 m et au maximum de 5,50 m.

• TRACÉ DU PARCOURS

Le tracé du parcours est laissé à l'entière imagination des responsables ou du juge lors d'un concours. Toutefois, il est souhaitable de respecter certaines idées de base afin d'obtenir un parcours qui correspond au niveau des utilisateurs.

Comme cela a été souligné précédemment, le tracé proprement dit ainsi que l'enchaînement des obstacles sont très importants ; ils détermineront la rapidité et la difficulté du parcours et lui donneront de ce fait sa qualité et son intérêt.

Un tracé classique consiste à dessiner au sol un grand 8. Cette conception offre plusieurs avantages dont :

- d'avoir, depuis le centre du tracé, une vue précise sur l'ensemble du parcours. Cela facilitera l'action du conducteur et du juge ;
- de permettre des changements de direction. Le règlement du Kennel Club précise que le tracé doit amener le chien au minimum à deux changements de direction (une fois dans le sens des aiguilles d'une montre, une fois en sens inverse).

Un parcours bien conçu, doit permettre au chien d'évoluer avec aisance et sans heurts.

Le but est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien, pour éviter la faute aux obstacles et sa vitesse d'exécution.

En règle générale, il est conseillé de modifier fréquemment le tracé et la position des obstacles, afin d'éviter toute mécanisation du chien. Ceci est d'autant plus utile, que lors d'un concours, le juge ne remet le tracé du parcours, au club organisateur, qu'une heure avant le début des épreuves.

Le chien doit donc aborder son parcours non pas par mémoire visuelle mais entièrement guidé par son maître qui devient son « coéquipier » et qui a pour mission de l'amener avec précision sur les obstacles à franchir.

RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉROULEMENT D'UN CONCOURS

• ORGANISATION DU CONCOURS

Pour le bon déroulement des épreuves, le juge se fera assister par :

- **Un commissaire aux notes** : pour permettre au juge de ne pas quitter des yeux le chien qui évolue, le commissaire aux notes transcrira sur la feuille de jugement les fautes et pénalités annoncées par le juge.

- **Un chronométrateur** : chargé du chronométrage des épreuves.
- **Un ou plusieurs commissaires aux fanions** : lorsque le tracé ne permet pas au juge de se déplacer assez vite pour voir tous les franchissements, il se fera assister par un commissaire aux fanions, qu'il placera à certains obstacles, et qui sera chargé de lever un fanion pour signaler une faute. Le commissaire aux fanions veillera également à remettre en place les obstacles tombés, et à la bonne disposition du tunnel souple.
- **Un secrétaire** : chargé d'enregistrer les résultats et d'établir les classements.
- **Une équipe de plateau** : chargée du montage et du déplacement des obstacles.
- **Un commissaire aux concurrents (éventuel)** : Pour un concours comportant de nouveaux inscrits et compte tenu de la rapidité d'enchaînement des concurrents. Il serait souhaitable de prévoir un commissaire chargé de veiller à ce que les concurrents soient prêts, sur le terrain d'attente, afin d'assurer une régularité de passage.

● MISE EN PLACE DU PARCOURS

Une heure avant le début des épreuves, et après avoir pris connaissance des obstacles mis à sa disposition et d'en avoir vérifié leur conformité, le juge remet au club organisateur pour sa mise en place le tracé du parcours qu'il aura imaginé.

Il en contrôlera l'installation et fera mesurer avec précision sa longueur.

Avant le début des épreuves, le juge réunira les concurrents pour leur communiquer le « Temps du Parcours Standard » (TPS) et le « Temps Maximum du Parcours » (TMP) qu'il aura retenu ; il leur rappellera le règlement du concours et les critères de notation.

● CHOIX DU « TEMPS DU PARCOURS STANDARD » (TPS)

Le critère de base pour la détermination du TPS est la vitesse en mètre/seconde choisie pour l'évolution sur le parcours. Ce choix sera fait en fonction du niveau des concurrents et de la complexité du parcours.

La vitesse d'évolution se situe entre 1,5 et 3 m/s.

Le TPS (en seconde) sera alors obtenu en divisant la longueur exacte du parcours par la vitesse d'évolution en m/s retenue.

Exemple : pour un parcours de 150 m et une vitesse retenue de 2,5 m/s, le TPS sera de $150/2,5 = 60$ secondes.

● DÉTERMINATION DU

« TEMPS MAXIMUM DU PARCOURS » (TMP)

En règle générale, le juge donnera comme TMP le double du TPS. Pour un TPS de 60 secondes, le TMP sera de 120 secondes.

● DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le conducteur se présente sur le parcours ; il placera son chien en position bloquée (debout, assis ou couché) au poteau de « Départ », détachera la laisse et la mettra en bandoulière jusqu'à la fin de l'épreuve.

Il prendra ensuite position, à l'endroit de son choix, sur le parcours. Sur l'ordre du juge, qui déclenchera le chronomètre, il donnera le commandement de départ à son chien.

Les signaux accoustiques et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours.

Le concurrent veillera à suivre scrupuleusement l'enchaînement numéroté des obstacles.

La fin du parcours et du chronométrage prendra effet après le franchissement du dernier obstacle.

Le conducteur rejoint alors son chien, le met en laisse et sort du terrain.

● OBJECTIF DU PARCOURS D'OBÉISSANCE

L'objectif du parcours est d'amener le chien à passer l'ensemble des obstacles, dans l'ordre prescrit, sans effectuer de fautes et ceci dans la limite du TPS.

Toutefois, le TPS n'est qu'un indice de base ; en aucun cas la rapidité ne doit être considérée comme critère principal.

Le parcours d'obéissance n'est pas une course de vitesse, mais une course d'adresse.

Un chien qui fait un parcours sans fautes sera le gagnant face à un chien plus rapide mais ayant commis une faute à l'obstacle.

En cas d'ex aequo, la décision se fera en faveur du concurrent qui aura le moins de fautes aux obstacles. Dans le cas d'égalité de fautes aux obstacles, on tiendra compte pour le classement du meilleur temps. Si par hasard deux chiens se trouvaient être ex aequo, à la fois en pénalités sur obstacles et au chronomètre, le juge peut demander un parcours contre la montre pour départager les concurrents.

● JUGEMENT D'UN PARCOURS

Règles générales : à partir du signal de départ, le conducteur guidera son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre prévu, sans jamais toucher le chien ou les obstacles.

En cas de « refus », le conducteur doit remettre son chien sur l'obstacle refusé sinon il se fait éliminer. Ceci est également valable pour le passage du slalom : si le chien prend un mauvais départ ou manque une porte, il faut le ramener à l'endroit de la faute.

Pour les autres fautes, « tombés ou manquement des zones de contact », qui seront pénalisées, le conducteur n'arrête pas son chien.

Deux types de pénalités seront appliquées :

- Pénalités pour fautes de parcours.
- Pénalités pour dépassement du TPS.

● PÉNALITÉS

- **Dépassement du TPS** : 1 point par seconde.

- **Fautes d'ordre général** :

Le concurrent touche son chien pendant le parcours : 5 pts.
Le concurrent touche un obstacle : 5 pts.

- **Fautes aux obstacles** :

Chaque faute est sanctionnée par une pénalité de 5 pts.

Les tombés : La faute est établie si l'un des éléments tombe, même après le passage du chien.

Les refus : Cette faute couvre à la fois les arrêts devant l'obstacle, les échappements sur le côté pour éviter l'obstacle, le dépassement de l'obstacle obligeant le chien à faire un demi-tour pour le franchir, le saut entre le cadre et le cerceau ou sous le cerceau.

Les zones de contact obligatoire : Sur la palissade, la balançoire et la passerelle, des zones de contact sont matérialisées à 91 cm du sol sur les rampes de montée et de descente. Le chien doit obligatoirement poser au moins une patte sur ces zones tant à la montée qu'à la descente. Chaque manquement est une faute pénalisée de 5 pts.

- **Fautes spécifiques à un obstacle** :

La table : Sauf si elle est placée au « Départ », le chien devra marquer un temps d'arrêt de 5 secondes sur la table. Sans spécification contraire du juge, il est admis que le chien marque l'arrêt dans la position de son choix : debout, assis ou couché.

Par contre, s'il quitte la table avant la fin des 5 secondes et l'ordre du juge, il sera pénalisé soit de 5 pts pour faute majorée de 1 pt par seconde escamotée, soit il devra remonter sur la table pour 5 secondes perdant ainsi du temps au TPS.

La zone d'arrêt au sol : Elle ne devra jamais être placée au départ ou à l'arrivée. La position couchée du chien est obligatoire pendant les 5 secondes de blocage. De plus, le chien devra se trouver entièrement à l'intérieur de la zone matérialisée. Les pénalités seront comptées de la même manière que pour la table.

La passerelle : Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché au moins d'une patte la partie descendante est pénalisé d'un *refus* : 5 pts.

La balançoire : Le chien qui saute de la balançoire avant que celle-ci n'ait complètement basculé et touché le sol, est pénalisé d'un *refus* : 5 pts.

La palissade : Le chien qui saute du plan incliné avant d'avoir posé au moins une patte sur la partie descendante est pénalisé d'un *refus* : 5 pts.

Le slalom : Au départ le premier piquet doit se trouver à la gauche du chien, le deuxième à sa droite et ainsi de suite. Si le chien prend un mauvais départ ou s'il manque une porte, le conducteur devra immédiatement corriger en ramenant son chien à l'endroit de la faute. La faute *sur une ou plusieurs portes* (s'il y a correction) sera pénalisée globalement de 5 pts.

Le saut en longueur : les éléments du saut en longueur seront disposés de manière à obtenir un saut de 1,50 à 1,80 m maximum. Sauter en travers ou sauter à côté de l'obstacle sera considéré comme un *refus* et pénalisé de 5 pts. Toucher, renverser un élément ou poser une patte entre les éléments sera pénalisé de 5 pts.

Le fossé d'eau : comparable au saut en longueur, il peut être complété par une haie basse installée dans la première moitié du saut. Les pénalités seront les mêmes que pour le saut en longueur, avec en plus une pénalité de 5 pts, si le chien touche le plan d'eau.

Les combinaisons d'obstacles doubles ou triples : chacun des éléments composant le combiné sera jugé indépendamment, les refus ou tombés s'ajoutant sur chaque obstacle.

CAS DE FORCE MAJEURE

Pour des raisons indépendantes de la volonté du concurrent (obstacle tombé, tissu du tunnel souple entortillé), le juge peut arrêter le concurrent et bien entendu le chronomètre. Après la remise en état de l'obstacle, le juge fera repartir le comptage et le chien depuis l'endroit où il a été arrêté, toutes les pénalisations reçues auparavant restant valables. Il se peut également que le TPS ait été mal apprécié. Le juge peut raisonnablement le modifier avant le départ du sixième chien, il corrigera alors les résultats des cinq premiers si ces chiens ont été pénalisés pour temps dépassé.

FAUTES ENTRAÎNANT L'ÉLIMINATION DU CONCURRENT

- Dépassement du « Temps Maximum du Parcours » (TMP).
- Après trois refus au total (sauf pour la classe « Novices » ou l'élimination n'intervient qu'après trois refus sur un même obstacle).
- Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé (sauf correction immédiate).
- Oublier de passer un obstacle (sauf correction immédiate).
- Prendre les obstacles dans le mauvais sens.
- Le chien salit, quitte le terrain ou n'est plus sous le contrôle du maître.

L'élimination entraîne la disqualification et la sortie immédiate du concurrent et de son chien. Elle doit être signifiée d'une manière sonore (coup de sifflet) par le juge.

Tous les cas non prévus seront résolus par le juge.

LES CLASSES

Afin de permettre à des concurrents de niveaux différents de concourir en toute équité, il semble que la meilleure solution consiste à monter 2 types de parcours.

- des parcours dits « de sauts d'obstacles » sans passerelle, sans palissade et sans balançoire.
- des parcours dits « complets » comportant l'ensemble des obstacles officiels.

De plus chaque parcours comprendra 2 niveaux :

- un niveau « Junior » réservé aux débutants.
- un niveau « Senior » réservé aux chiens ayant déjà été classés à un concours.

Exemple :

► Classe 1 : Parcours de sauts d'obstacles « Junior »

Le TPS est établi sur la base de 1,80 m/s. Le parcours comprend : 8 haies, 1 cerceau, 1 tunnel souple, 1 slalom, 1 zone d'arrêt. Seuls les chiens débutants qui n'ont jamais été classés peuvent s'y présenter.

► Classe 2 : Parcours complet « Junior »

Le TPS est établi sur la base de 2,10 m/s. Le parcours comprend tous les obstacles officiels, sauf deux au choix du juge. Seuls les chiens débutants qui n'ont jamais été classés peuvent s'y présenter.

► Classe 3 : Parcours de sauts d'obstacles « Senior »

Le TPS est établi sur la base de 3 m/s. Le parcours comprend 8 haies, 1 cerceau, 1 tunnel souple, 1 slalom, 1 zone d'arrêt. Les chiens inscrits en classe 1 ou 2 n'ont pas accès.

► Classe 4 : Parcours complet « Senior »

Le TPS est établi sur la base de 2,75 m/s. Le parcours comprend tous les obstacles officiels. Les chiens inscrits en classe 1 ou 2 n'ont pas accès.

ÉPREUVES PAR ÉQUIPE

Les équipes seront en général composées de 4 chiens, mais pour le classement, on ne retiendra que le *pointage des 3 meilleurs*. Le club organisateur annoncera avant la compétition le système de pointage retenu.

Exemple de pointage pour une épreuve par équipe.

Le chien terminant dans le TPS reçoit un bonus de 10 pts.

Chien sans faute aux obstacles	50 pts
Chien avec 5 fautes aux obstacles	45 pts
Chien avec 10 fautes aux obstacles	40 pts
Chien avec 15 fautes aux obstacles	35 pts
Chien avec 20 fautes aux obstacles	30 pts
Chien avec 25 fautes aux obstacles	25 pts
Chien avec 30 fautes aux obstacles	20 pts
Chien avec 35 fautes aux obstacles, ou plus	15 pts

Les chiens éliminés reçoivent 1 pt par obstacle franchi correctement avant l'élimination.

L'élevage du Haut Marais présente

ATHÉNA DU CLOS TEMPLERIE

(Ch. PHALE des Terres de la Rairie /
ULTIMATE du Clos Templierie)

1^{er} Exc. CAC., RCACIB. - Troyes 87 - Juge M. Mérat



Saillie le 18/07/87 par ADRAR de la Templierie de Gourdole
mâle bringé à Mme M. MÉRAT

Propriétaire : Mlle POLET, Les Rousseaux, 45630 Beaulieu
Producteur : Mme Jacqueline MÉRAT

Le « Parcours d'Obéissance » qui n'a pas la rigueur ni les contraintes qu'exige le travail en R.C.I. ou Ring, fait appel aux qualités naturelles du chien.

Il favorise incontestablement le rapprochement entre le chien et son maître. L'entraînement au « Parcours d'Obéissance », qui est un véritable jeu pour lui, permettra de lui inculquer sans contraintes les bases élémentaires de l'obéissance et d'en faire un chien parfaitement équilibré, facilitant ainsi son intégration dans la vie quotidienne.

De ce fait, cette nouvelle discipline répond parfaitement à l'attente de tous les propriétaires de chien qui, jusqu'à ce jour, ne trouvaient pas leur place dans nos clubs d'utilisation, principalement orientés vers la formation des chiens de concours.

Il offre également l'avantage de pouvoir s'adresser pratiquement à toutes les races (excepté les molosses et les petits chiens).

Mais attention, il est impensable de s'imaginer pouvoir aborder le parcours, qui demande une grande maîtrise et une entente parfaite entre chien et maître, avant que celui-ci n'ait acquis les bases élémentaires d'obéissance. Il lui faut auparavant maîtriser parfaitement le rappel, l'assis, le coucher. Cet apprentissage ne doit en aucun cas se faire sur le parcours car on prendrait le risque de dégoûter le chien qui aurait du mal à assimiler la difficulté des obstacles et la contrainte de l'obéissance.

La Commission d'Utilisation Nationale élabore actuellement un règlement qui va permettre au « Parcours d'Obéissance » de devenir une discipline officielle. Nul doute que ce règlement va favoriser son développement et que de nombreux clubs d'utilisation mettront en place des structures pour pratiquer ce nouveau sport.

Jean-Paul PETITDIDIER ■
Président de l'A.C.D. 78 - Strasbourg



ASPECTS PHYSIQUES DU DOGUE ALLEMAND

par Mme M.J. PINCEMIN-LABROUSSE

BEAUTÉS ET DÉFECTUOSITÉS

(suite du N° 138)

AMÉLIORATIONS SOUHAITABLES

L'amélioration du « Cheptel Dogue Allemand » français devient sensible. Nos éleveurs sérieux ont fait un excellent travail, mais ils doivent continuer. Sur une période de 5 ans, nous avons vu le « type » devenir meilleur. Nous avons à l'EUDDC (Exposition du Club Européen), un excellent matériel en fauve particulièrement et nous avons remarqué des regards envieux et admiratifs de la part de connaisseurs étrangers.

■ Améliorations souhaitables

Malgré notre « capital » dogue allemand, il faut tenir compte de certains éléments pour pouvoir continuer dans la bonne voie.

Plusieurs points sont importants :

● La tête

Elle est représentative de la race ; elle doit être proportionnée par rapport au corps. Une tête bien faite mais trop petite « passera » dans les générations futures. Elle doit être sculptée, modelée et expressive. Il faut éviter les têtes trop plates.

● La taille

On peut être assez souple sur la taille, mais nous remarquons dans les rings que la taille moyenne chez les mâles n'est pas très élevée. Il faut être sévère pour les minima et éviter de reproduire avec des étalons qui sont à la limite - 80 cm - (à la limite, si l'étalon est exceptionnel, il faudra lui donner des grandes femelles). Il n'est pas question d'encourager le gigantisme mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse.

● L'ossature et la construction

Il faut rechercher des ossatures importantes car le dogue allemand est un chien puissant ; c'est un molosse. Il faut être extrêmement sévère dans la construction.

● Les démarches

Il y a beaucoup à dire sur les démarches, les arrière-mains correctes sont rares. Il y a encore beaucoup de grassets défectueux, de hanches trop faibles, d'articulations trop ouvertes.

Il faut rechercher la souplesse dans la démarche ; si les aplombs sont corrects en statique et les angles de bonne ouverture, on peut être certain que la démarche sera souple.

Quelques rares fois, la souplesse est remplacée par de la laxité - laxité totale au niveau de la colonne vertébrale - démarche serpentine à éliminer de la reproduction.

A éliminer également les boiteux qui sont pour moi des infirmes.

■ Conclusion

Il ne faut pas s'attacher trop à certains détails mais *il faut juger immédiatement la valeur de l'ensemble.*

A côté des améliorations souhaitables sur le physique du dogue allemand, il faut également des améliorations sur le *psychisme* ; nous voyons quelquefois d'excellents chiens qui régressent d'une classe à cause de la présentation.

Le maître n'est pas toujours responsable de la beauté de son dogue mais *il est responsable de son éducation*. Le maître doit faire l'éducation de son chien. Il doit s'occuper longuement et journellement du chiot car le chien a une *intelligence acquise par l'homme*.

Le jeune chien arrive dans sa nouvelle famille vers l'âge de deux mois à deux mois et demi.

Au début, il a besoin de mouvement mais aussi de beaucoup de sommeil. Il faut le calmer s'il est énervé et lui faire faire une sieste au calme.

Par contre, il faut lui laisser prendre du mouvement en liberté pour qu'il puisse entraîner ses muscles. Il doit jouer beaucoup, c'est pourquoi il est recommandé d'élever deux chiots ensemble. Le maître doit également beaucoup s'en occuper.

Pour son psychisme, ce point est très important et les choses apprises entre deux et six mois sont capitales pour le restant de sa vie.

Très rapidement, il faut faire côtoyer au jeune chien la foule, la ville, la voiture. Le chiot ne doit pas courir de n'importe quelle manière. On peut commencer à faire courir le jeune chien en lançant une balle ou un objet qu'il ira chercher.

Il vaut mieux le faire trotter que le faire galoper quand il est petit pour que sa musculature se forme et soit déjà bien préparée aux grands galops.

Les galops peuvent être effectués sur des pentes en montant mais jamais en descendant pour ne pas déformer l'avant-main.

Il ne faut *jamais* fatiguer un chiot. Seul, il s'arrête lorsqu'il est fatigué alors qu'avec son maître, il continuera à marcher.

● Présentation en ring

Bien présenter un dogue s'apprend ; il s'agit d'une compétition et le but à atteindre est de montrer le meilleur de son chien et de minimiser les défauts.

La première sortie en exposition est quelquefois difficile ; il faut rassurer votre dogue en le maintenant près de vous pour lui redonner de l'assurance. Après être rentré sur le ring à l'appel de votre classe, il s'agit de le maintenir calme en attendant votre tour.

Quand votre numéro est appelé, vous avancez au centre du ring pour que le juge puisse examiner votre chien. Faites attirer son attention par une tierce personne, l'appelant du bord du ring pour que son attention soit en éveil.

Naturellement, un dressage est également indispensable pour lui apprendre à savoir marcher et trotter dans le ring à une allure souple et régulière sans se rouler par terre ou tirer sur la laisse.

Le dogue allemand doit avoir un caractère équilibré ; il doit être attentif, détendu, vigilant, fidèle. Il est très attaché à son maître et ses qualités font de lui un chien de compagnie, de garde et de défense, bien qu'il soit souvent plus dissuasif que mordant.

Depuis peu de temps, le ministère de l'Agriculture demande un test supplémentaire, Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.). Ce test est très simple pour les dogues allemands mais il faut un petit dressage préalable.

- Le dogue doit se laisser examiner les dents par le juge,
- Il doit également laisser examiner son tatouage,
- Le juge doit pouvoir le toucher, passer ses mains sur les différentes parties du corps sans que le chien manifeste ni peur ni agressivité.

● La condition

Les dogues exposés doivent être en « condition ». Il ne peut y avoir totalement beauté sans une excellente condition.

Etat d'entretien : le dogue ne doit être ni trop gras, ni trop maigre. Il doit être propre. Le poil doit être brillant et lustré par un bon nettoyage.

Il faut s'abstenir de présenter un chien malade ou boiteux.

Et maintenant, une consolation :

UN CHIEN SANS DÉFAUTS N'EXISTE PAS !

HOMÉOPATHIE

Je souhaiterais dire quelques mots sur l'homéopathie ayant eu personnellement d'excellents résultats avec cette médecine en vogue, qui intéresse chaque jour un plus grand nombre de praticiens et qui gagne le monde des éleveurs.

L'homéopathie s'intéresse à l'individu alors que l'allopathie ignore l'individu et son environnement. Par des remèdes appropriés, l'homéopathie modifie le terrain.

Pendant longtemps, l'homéopathie a été considérée comme une médecine psychosomatique, souvent tournée en dérision par les partisans de la médecine officielle allopathique. Le remède homéopathique était un simple placebo, c'est-à-dire un produit inerte. Les connaissances scientifiques ne permettaient pas de comprendre le mécanisme d'action.

Des travaux pharmacodynamiques ont été faits sur des animaux et des plantes qui apportent la preuve de l'efficacité du remède homéopathique.

L'homéopathie repose sur 4 principes essentiels :

● **La loi de similitude :** « L'homéopathie est une doctrine thérapeutique suivant laquelle les symptômes des malades doivent être combattus à l'aide d'agents capables de déterminer les mêmes symptômes chez l'homme ou l'animal sain » (Dr. Laumonier), « Simila Similibus Curentur ».

● **L'expérimentation sur l'homme ou sur l'animal sain.**

● **L'individualisation du malade,** donc de son remède, débouche sur la notion de terrain. Le remède devra être calqué sur l'ensemble des symptômes présentés par le malade et tenir compte des modalités, c'est-à-dire aggravations ou améliorations suivant l'heure, la saison, la température, le degré hygrométrique de l'air. Le médecin devra également tenir compte de la constitution morphologique et du tempérament du malade – un tel remède est dit *simule* d'où :

● **La dose infinitésimale, corollaire de la loi de similitude.**

Le symptôme devient pour le médecin une réaction de défense salutaire de l'organisme qu'il importe de respecter, d'aider, de canaliser et non pas de combattre.

► *Calcarea Carbonica*

Le chiot « *calcarea carbonica* » est gros, gras, lourdaud mais dynamique. C'est un ventru vorace avec des os plus gros que la normale. Le chien « *calcarea carbonica* » est un obèse maladroit ; c'est un peureux fondamental et un égocentrique jaloux.

Calcarea carbonica est le remède de l'assimilation déficiente du calcium chez les jeunes ou adultes fatigués. Il est indiqué dans le rachitisme sous toutes ses formes.

► *Calcarea phosphorica*

Le sujet « *calcarea phosphorica* » est hyperthyroïdien, mais hyposurrénalien avec des défenses faibles. C'est un longiligne, grand, maigre. La colonne vertébrale est faible, l'abdomen est flasque ; les membres présentent des défauts d'aplombs presque toujours symétriques (souvent panard). C'est un sujet nerveux, instable.

Calcarea phosphorica est le remède de la deuxième croissance du dogue qui devient très efflanqué vers 4 mois par rapport au chiot gras qu'il était auparavant. C'est également le remède de la dentition définitive. Il concerne le « rachitisme maigre », le sujet à croissance rapide avec troubles de la dentition (retard, gencives douloureuses) et de la calcification (cou fin, os incurvé). Le chien « *calcarea phosphorica* » est levretté dès l'âge de 6 à 7 mois ; il manque d'appétit avec un désir de viande fumée.

Calcarea phosphorica est un remède de croissance et un reconstituant. C'est un puissant régénérateur du plasma et des hématies ; il est toujours profitable d'y penser lors de convalescences difficiles chez des sujets épuisés par pertes de liquides organiques importantes.

● *Calcarea fluorica*

Le type est représenté par un chien au squelette irrégulièrement développé et déformé (dystrophique osseux, manque d'os) avec articulations épaisses contrastant avec la minceur des os longs. Ses articulations sont fragiles avec boiteries fréquentes. Les dents sont mal plantées, déformées et irrégulières. L'aspect général est sans harmonie.

Calcarea fluorica est le remède des affections intéressant les os, les ligaments, les glandes, les entorses. C'est le remède des dystrophies osseuses et de la laxité ligamentaire (Bibliographie Homéopathique Quinquandon – Kubicz et Osdoit). ■

NOS DOGUES A L'ÉTRANGER

► THUN (Suisse).

● Meilleur mâle, meilleur du 2^e groupe, 2^e du Best in Show, Ch. du Club Suisse, Classe Jeunes, BALKAN DU MAS DU GALOUBET.

● 1^{er} Classe Jeunes, BRANTÔME DU MAS DU GALOUBET.

► CHAMPIONNAT 1987 DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE DU DOGUE ALLEMAND

● Meilleur noir, vice-champion de l'année, BALKAN DU MAS DU GALOUBET.

● 1^{er}, BRANTÔME DU MAS DU GALOUBET.

Ces résultats partiels ont été transmis par Mme Mongeois.

CHAMPIONNAT DE FRANCE - LILLE

14 juin 1987

Juges : Mme Pincemin (F) : mâles - M. Lauwers (B) : femelles

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC RCACIB, ALAN DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguës-River / The Phi-Phi de l'Ayguës-River) à M. Adam.

Mâle fauve doré. Taille moyenne. Tête typique courte. Stop profond. Encolure un peu courte mais galbée. Excellente construction. Dos court, poitrine profonde. Excellente angulation arrière. Bonne musculature, un peu d'air sur les coudes. Denture correcte : manque une P1 inférieure. Excellente démarche. Tempérament un peu nerveux.

2e Exc. RCAC, URANUS DES PETITES VERNIERES (Phale des Terres de la Rairie / Pales de la Crypte de Loutraki) à Mme Blondeau.

Grand mâle fauve, très doré. Tête typique. Stop profond. Dans le concave, encolure galbée mais trop épaisse. Yeux foncés. Grande épaule. Poitrine très profonde. Dos droit. Bonne angulation arrière. D.C.C. Sujet très puissant. Démarche bonne, libre.

3e Exc., AUROCHS DES FAUVELLES (Oslo des Fauvelles / Sirce des Fauvelles) à Mme Berson.

Mâle fauve doré, tache blanche sur poitrine. Taille moyenne. Bonne présentation, j'aimerais un peu plus de masse. Tête typique, coule au chanfrein large. Yeux foncés. Bonnes babines. Encolure galbée un peu courte. Bonne construction. Epaule en place. Côte un peu plate. Dos correct. Trop peu haute. Bonne musculature arrière. D.C. : manque une P1 inférieure. Décolle les coudes, sinon correct.

4e Exc., ASCOTT DES PETITES VERNIERES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. Clerly.

Mâle fauve doré puissant. Encore en mue. Tête typique longue. Chanfrein large. Yeux très foncés. Stop profond. Encolure un peu courte et épaisse. Poitrine profonde et large. Bonne ligne de dos. Epaule s'ouvre légèrement. Bonne arrière main. D.C.C. Mâle solide. Démarche libre. Décolle un peu les coudes.

Exc., VAILLANT DES TERRES DE LA RAIRIE (Théobal de l'Ayguës-River / Spleen des Terres de la Rairie) à Mme Evrad.

T.B., VIRGILE DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Shair du Clos Templierie / Roma des Terres de la Rairie) à M. Depret.

T.B., AUROCH DU CLOS TEMPLERIE (Gleen van de Gistelbeek / Parze de la Templierie) à M. Dantonnet.

■ Classe Champion Mâle

1er Exc., GULKO VAN DE GISTELBEEK (Beru de la Commone / Honey van de Wilgenakker) à M. Delaere.

■ Classe Jeunes Mâles

1er T.B., ANTOINE DE LA CHATELLERIE (Ulf von der Ofnethohle / Thora de la Châtellerie) à M. Craveski.

2e T.B., ISKANDER WODAN V.D. LINGESTREEK (Ulf v.d. Ofnethohle / Ester v.d. Lingestreek) à M. Borgstijn.

■ Classe Ouverte Femelles

1er Exc. CAC, VIBEKA DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Ayguës-River / Tacha de l'Ayguës-River) à Mme Fanton.

Femelle fauve dorée. Tête marquante. Denture en ciseaux complète. Bonne encolure. Beau corps. Dos solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules. Démarche pas tout à fait libre.

2e Exc. RCAC, INES AUX SABOTS DE VENUS (Sultan von Beelen / Tyrtée des Terres des Apollons de l'Acropole) à M. Boulanger.

Femelle fauve. Tête courte et marquante. Denture en ciseaux complète. Joues ne peuvent plus se développer. Beau corps avec dos solide. Croupe un peu avalée. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules en arrière ; pas tout à fait libre.

3e T.B., ANACONDA DES TERRES DE LA RAIRIE (Thibault des Terres de la Rairie / Sarah des Terres de la Rairie) à MM. Trochet et Delamarre.

4e T.B., ALRAUNE DES TERRES DE LA RAIRIE (Royal-Story des Terres de la Rairie / Talma de l'Ayguës-River) à MM. Perrin et Pousset.

T.B., ALASKA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguës-River / The Phi-Phi de l'Ayguës-River) à Mme Fanton.

T.B., ADLINE DES PETITES VERNIERES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. Breuillaud.

■ Classe Champion Femelle

1re Exc., ATHENE DES PETITES VERNIERES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. et Mme Tromas.

Beaucoup de noblesse. Tête courte marquante. Denture en ciseaux complète. Un peu de fanon. Beau corps avec dos solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules ; derrière, pas tout à fait libre.

BRINGÉS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC CACIB, AUTOUNG DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie / Talma de l'Ayguës-River) à Mme Wendt.

Grand mâle bringé doré. Bonne présentation. Tête typique avec un bon stop. Chanfrein large. Bonne babine. Encolure galbée un peu courte. Poitrine profonde et large. Yeux foncés. Dos droit. Bonne arrière-main musclée. D.C.C. Démarche : libre, décolle les coudes.

2e T.B., ATTILA DU DOMAINE DES CARDINAUX (Trésor des Terres des Apollons de l'Acropole / Sarraha de la Ferme des Hauts de Hurlevant) à M. Robillard.

■ Classe Champion Femelle

1re Exc., INGO VON RI TASCHI (Elongo van Wizana / Esther of Maeslynn) à M. Dewitte-Janssens.

■ Classe Débutant Mâle

T.P., BOY DES TERRES DE LA RAIRIE (Royal-Story des Terres de la Rairie / Talma de l'Ayguës-River) à Mme Lèpan.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC CACIB, meilleure femelle, meilleur dogue, JOSHKA VAN DE GISTELBEEK (Gulko van de Gistelbeek / Gracious Lady van de Gistelbeek) à M. Wuyts.

Beaucoup de noblesse. Robe moins belle à gauche qu'à droite. Tête marquante. Denture complète en ciseaux. Un peu de fanon. Beau corps. Dos solide. Croupe un peu avalée. Démarche : devant, jette les épaules ; derrière, pas tout à fait libre.

2e Exc. RCAC, ANIA DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguës-River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme Garcin.

Heureuse propriétaire de la femelle bringée, meilleur dogue de l'exposition du Championnat de France, en compagnie de M. Dubois, président du D.C.F., Mme Pincemin et M. Lauwers, juge.



Beaucoup de noblesse. Tête marquante. Dents en ciseaux : manque deux fois P1 en-dessous. Bonne encolure. Beau corps. Rein un peu trop long. Jambes bien étroites. Bonne angulation. Démarche : devant bien ; derrière, pas tout à fait libre.

3e Exc., AMANDA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmoir de l'Ayguës-River / The Phi-Phi de l'Ayguës-River) à Mme Fanton.

Bringée dorée. Tête courte marquante. Dents en ciseaux, pas complètes : manque P1 en-dessous droite. Un peu de fanon. Beau corps. Dos pas tout à fait solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules ; derrière, pas tout à fait libre.

4e Exc., AIDA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Priam du Domaine de l'Empereur / Phedora du Domaine de l'Empereur) à Mme Rohou.

Beaucoup de noblesse. Bringée dorée. Tête marquante. Dents en ciseaux : manque P1 en dessous à gauche. Bonne encolure. Beau corps. Dos pas encore solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules ; derrière, pas tout à fait libre.

T.B., ADDA DES TERRES DE LA RAIKIE (Thibault des Terres de la Raikie / Sarah des Terres de la Raikie) à Mme Kleinpoort.

■ Classe Champion Femelle

1re Exc. RCACIB, VALERYANE DU CASTEL DE LA MICHODIERE (Sherzo II du Castel de la Michodière / Ryanka du Castel de la Michodière) à Mme Joulard.

■ Classe Débutante Femelle

P, B B DE HEURTEFEUILLE (Mir de Heurtefeuille / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Bayart.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC RCACIB, KOENRAAD HET WAASSE HOF (Iran von der Ofnethohle / Sodiva Het Wasse Hof) à M. Verschueren. Grand mâle noir. Élégant, puissant. Tête typique. Stop correct. Yeux foncés. Ligne parallèle. Encolure fine, galbée et longues épaules en place. Poitrine profonde. Dos un peu long. Arrière-main musclée. Poitrine correcte. Pourrait être plus angulée derrière. D.C.C. Encore un peu timide. Démarche correcte.

2e Exc. RCAC, ALPHA DE PARADI'S PARC (Rain des Terres de la Raikie / Swelen de Paradi's Parc) à Mme Hustache-Mathieu. Mâle noir, petites taches blanches sur poitrine. Présentation correcte. Tête typique courte, un peu de crâne. Stop profond. Yeux foncés. Encolure galbée, un peu de peau. Angulation d'épaule trop ouverte avec pointe de hanche qui remonte. Dos très court. Fouet court. Poitrine correcte. D.C.C. Démarche libre ; décolle un peu les coudes.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC CACIB, ALICIA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci du Domaine de l'Empereur / Pilly de Morjasgan) à Mme Rohou. Taches blanches sur poitrine et pieds. Beaucoup de noblesse. Tête marquante. Dents en ciseaux complètes. Bonne encolure. Beau corps. Dos un peu trop long. Pas encore solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations.

2e Exc. RCAC, AXELLE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Raikie / Takara des Fauvelles) à M. Gilbert. Beaucoup de noblesse. Taches blanches sur poitrine et pieds. Tête marquante. Dents en ciseaux : manque P1 en dessous à droite. Bonne encolure. Largeur et profondeur de la



poitrine à développer. Dos pas encore solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations.

3e T.B., ULOAH DES TERRES DE LA RAIKIE (Ramsès II de Carjegu / Romea des Terres de la Raikie) à M. Lepan.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

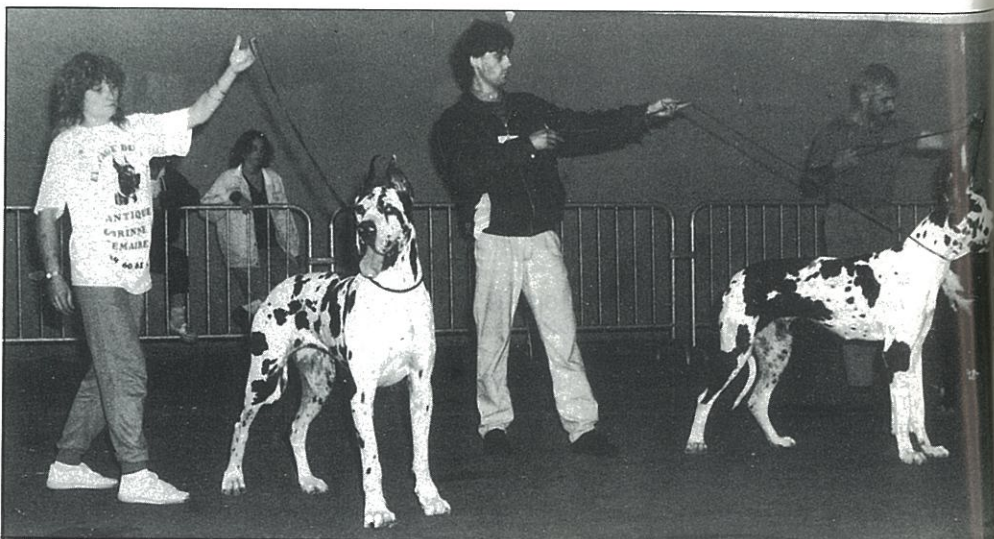
1er Exc. CAC CACIB, meilleur mâle, BLIZARD ZU QUELLENTAL (Fels von der Nurburg / Baluna vom Ahlerstedter) à Mme Schulz.

Mâle arlequin. Petites taches sur fond gris. Élégant et puissant. Excellente tête expressive. Bonne pigmentation. Encolure fine et galbée. Très belle avant-main. Epaule en place. Poitrine profonde. Dos correct. Bonne angulation arrière. Croupe légèrement avalée. Bonne musculature. Petites D.C.C.

2e Exc. RCAC, VOLPONE DE LA HAUTE FOUGERE (Rudolf de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. Papin.

Grand mâle arlequin. Taches moyennes sur fond assez pur. Tête typique courte un peu forte en crâne. Bonne pigmentation. Encolure galbée. Epaule trop ouverte avec antérieur assez court. Poitrine profonde. Dos correct. Pointe de hanche un peu haute sur articulation un peu ouverte. D.C.C. Très bonne musculature arrière. Excellente démarche malgré une raideur du postérieur gauche.

Présentation finale des femelles arlequines.



3e Exc., VARUM DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Saphir du Clos Templierie) à M. Clément.

Mâle arlequin puissant de taille moyenne. Robe présente des taches noires importantes sur fond pur. Tête typique. Chanfrein large moins busqué. Ligne crâne-faciale divergente. Encolure fine et galbée. Epaule en place. Poitrine correcte. Dos court, pas assez haut. Yeux foncés très ouverts. Antérieur droit dévie vers l'extérieur. Léger panardisme des postérieurs. Mâle tonique, très bien présenté. D.C.C. : manquent 2 incisives en retrait. Démarche : élastique mais décolle les coudes.

4e T.B., VICOMTE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Tzinga des Fauvelles) à M. Loyant.

T.B., ALBAN DES MERVEILLES DE CHAMPAGNE (Kollo vom Lindenkrug / Sophie des Merveilles de Champagne) à Mme Moitrier.

T.B., SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE (Oman du Monbas de la Valterie / Mathilde du Monbas de la Valterie) à M. Valle.

T.B., AURCY DU DOMAINE DES BOIS DORES (Orcy de la Vicomté de Turenne / Rosel de la Grande Vigie) à Mme Techens.

■ Classe Champion Mâle

1er Exc., CSARDAS VOM HAVERSLOH (Chandor v. Buzzards Bay / Toxi v.d. Hochwiesen) à M. Jos de Groof.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC RCACIB, ANGELICA SOPHIA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Ricci du Domaine de l'Empereur / Pilly de Morjasgan) à Mme Rohou.

Tête marquante. Dents en ciseaux complètes. Un peu de fanon. Bon corps. Dos un peu trop long. Croupe un peu avalée. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : devant en ordre, derrière pas tout à fait libre.

2e Exc. RCAC, ALINE DU DOMAINE DE LA PALOMBIERE (Kollo vom Lindenkrug / Satina de la Haute Fougère) à M. Soron.

Tête marquante. Dents en ciseaux complètes. Un peu de fanon. Poitrine pas assez développée. Dos solide. Croupe un peu avalée, elle tourne un peu à gauche à l'extérieur.

3e Exc., ALTEANE DE LA CHAPELLE DE SAINT-MILFORT (Tiburce des Fauvelles / Tosca d'Equerval) à M. Bernard.

Tête marquante. Denture en ciseaux complète. Un peu de fanon. Bon corps. Dos solide. Croupe un peu avalée. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules en arrière ; à droite, jette à l'extérieur.

4e Exc., BRENDA DU CLOS TEMPLERIE (Errol vom Méditerranée / Tara de la Tempierie de Gourdole) à Mme Fanton.

Tête marquante. Denture en ciseaux : manque 2 fois P1 en dessous. Un peu de fanon. Beau corps. Dos solide. Croupe un peu avalée. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : libre devant mais pas derrière.

T.B., VISA DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Raya des Fauvelles) à M. Monier.

■ Classe Jeune Femelle

1re Exc., ANTINEA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Rolls-Royce du Domaine de l'Empereur / Venusia du Domaine de l'Empereur) à Mme Lemaire.

Beaucoup de noblesse. Tête marquante. Denture en ciseaux complète. Belle encolure. Beau corps. Dos pas encore tout à fait solide. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : libre.

■ Classe Débutante Femelle

T.P., BAGHERA DU CLOS TEMPLERIE (Vulcain du Castel de la Michodière / Reine du Clos Tempierie) à M. Bayart.

BLEUS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC, APOLLON DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Takara des Fauvelles) à M. Basset.

Grand mâle bleu. Cravate blanche. Beaucoup de présentation, élégant. Tête typique. Yeux foncés. Bon stop. Bon chanfrein. Encolure longue et fine. Epaule trop ouverte. Poitrine correcte. Ligne de dos légèrement voûtée. Bonne musculature. Arrière croupe pleine. D.C.C. Démarche ample par moment. Un peu de laxité dans les articulations.

2e Exc. RCAC, ATTILA DES TERRES DE LA RAIRIE (Ultra des Terres de la Rairie / Ultimate des Terres de la Rairie) à M. et Mme Coffin.

Mâle bleu en mue. Taille moyenne. Tête sculptée expressive. Encolure fine et galbée. Epaule légèrement en avant. Poitrine correcte. Dos droit. Bonne angulation arrière. Yeux un peu ouverts. D.C.C. Encore laxiste : doit prendre de la masse. Démarche correcte mais laxiste.

3e Exc., JHINO D'ATTENDALL DU PIN (Gino vom Hardter Wald / Gwendoline) à Mme Fourrier-Toussaint.

Très grand mâle bleu. Tête longue mais pas



assez ciselée, trop de crâne et de joue. L'encolure est lourde et galbée. Epaule grande un peu ouverte. Poitrine très profonde. Bons aplombs. Dos court. Bonne arrière-main. D.C.C. : manque deux P1 et une incisive est double. Démarche : se déplace bien.

4e T.B., JENZO VOM ESTHERHAUS (Hanco van T'Xitahof / Gerda Od Nasakuca) à M. Scheppers.

B., ATLAS DU CLOS DES GEANTS DU BRIEL (Dyno vom Offenstadt / Tosca des Vautres des Monts de Flandres) à Mme Degryse.

2e Exc. RCAC RCACIB, J'ARABELLE VOM ESTHERHAUS (Hanco van T'Xitahof / Gerda Od NasaKuca) à M. Scheppers.

Beaucoup de noblesse. Tête marquante. Denture en ciseaux complète. Les joues ne peuvent pas se développer. Belle encolure. Beau corps. Dos solide. Croupe un peu avalée. Jambes bien étroites. Bonnes angulations. Démarche : jette les épaules ; pas encore libre.

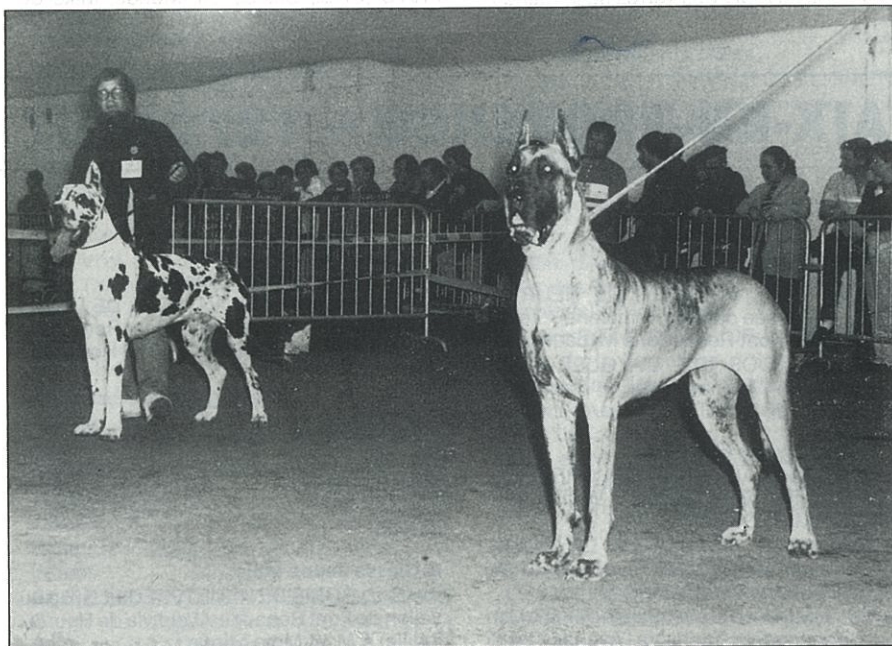
RECTIFICATIF

Exposition de Namur

Il faut lire

- **Classe Jeune : femelle bleue,** 1^{re} T.B., BORA BORA du Château de Siorac.
- **Classe Ouverte Mâle : T.B.,** VARECK du Domaine des Blés d'Or.

Meilleur mâle (l'arlequin), meilleure femelle et meilleur dogue (la bringée).



MONTPELLIER – 04/04/87 – Juge : D^r Bérenger

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. RCACIB., VARUN DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch. Glenn van de Gistelbeek / Ch. Ulm des Petites Vernières) à Mme Miclot.

2e Exc. RCAC., APOLLON DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguès-River / Synthia des Terres de la Rairie) à M. d'Ettore.

3e Exc., VONDER DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Laure.

Exc., BARON VOM BUSCHERGRUND (Glenn v. Ferndorfal / Indra v. Ferndorfal) à M. Mitjana Sole.

T.B., VOXAN DES TERRES DE LA RAIRIE (Glenn van de Gistelbeek / Ulm des Petites Vernières) à M. Collard.

■ Classe Ouverte Femelles

1er Exc. RCACIB., ANGIE DU VALLON DE FONT RENAUE (Up du Vallon de Font Renaude / Sandra du Vallon de Font Renaude) à M. Pecout.

2e Exc. RCAC., ARABELL VON GREBENS-TEIN (Ch.B. Ingo von Beelen / Wanda von Sollino) à Mme Gouteredonde.

3e Exc., ALASKA DE L'AYGUES RIVER (Ulmor de l'Ayguès-River / The Phi-Phi de l'Ayguès-River) à Mme Fanton.

■ Classe Jeune Femelle

1er Exc., ALBA DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Ayguès-River / Talina de l'Ayguès-River) à M. Schemmel.

BRINGÉS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CACIB., VALMONT DU BOIS DE CLIO (Thésée du Clos Templierie / Roxane du Bois de Clio) à Mme Holderith.

2e Exc. RCAC., VLADIMIR DE HEURTEFEUILLE (Ch.B. Thésée du Clos Templierie / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme Gouteredonde.

3e Exc., ARRHUS DES TERRES DE LA RAIRIE (Royal Story des Terres de la Rairie /

Urfée du Clos Templierie) à M. Royet.

4e Exc., VOLTAIRE (Odilon / Dol) à M. Sasia.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CACIB., ANIA DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguès-River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mlle Garcin.

2e Exc. RCAC., AMANDA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguès-River / The Phi-Phi de l'Ayguès-River) à Mme Fanton.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., ALA (Radian du Clos Templierie / Ulla des Forêts de Villeneuve) à M. Trébosc.

2e Exc. RCAC., VOLF DE LA SOURCE DES LIGNIERES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Parent.

3e Exc., VOSLO DE PARADI'S PARC (Pacha du Grand Monarque / Oriane de Paradi's Parc) à M. Sonzogni.

4e T.B., VAGABOND DE LA FABIANDÉ (Ténor de Galde Brune / Rayane de Mourre Frais) à Mme Aurio.

T.B., VANG DE LA FABIANDÉ (Ténor de Galde Brune / Rayane de Mourre Frais) à Mme Fournier.

T.B., VIVALDI DE LA FABIANDÉ (Ténor de Galde Brune / Rayane de Mourre Frais) à Mme Fournier.

■ Classe Jeune Mâle

1er T.B., ARNOLD (Teddy de la Grande Vigie / Vienna des Terres de la Rairie) à M. Perez.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ALPHA DE LA GRANDE VIGIE à M. Sabadie.

2e B., SAIDA DE LA GUARDIA DEL VIAUR (Otis de l'Amandaie Sauvage / Orphée de l'Auberge des Chevaliers de Malte) à M. Pipaon.

■ Classe Champion Femelle

1re Exc. CACIB., CH. THALIE DE MOURRE FRAIS (Ch.B., Ch.I.B., Ch. Monde, Mike de

Mourre Frais / Nashe de la Templierie) à M. Baux.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CACIB., UDDY DE LA HAUTE FOUGERE (Rudof de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. Bousquet.

2e Exc. RCACIB., AXEL DE LA GRANDE VIGIE (Ugo de la Grande Vigie / Vilma des Terres de la Rairie) à M. Bertrand-Fabre.

3e Exc., ATHOS DU CLOS TEMPLERIE (Ch.B. Quintus vom Lehbort / Tara de la Templierie de Gourdoile) à M. Bastide.

4e T.B., AROSS DE MOURRE FRAIS (Ténor de Galde Brune / Tessie de Mourre Frais) à M. Azzelino.

■ Classe Ouverte Femelles

Exc. CAC., VOIVODIE DU CLOS TEMPLERIE (Kollo vom Lindenkrug / Romana du Clos Templierie) à Mme Maunder-Portron.

Exc. RCAC., ARIANE VOM HERMELIN (Quintus vom Lehbort / Léopold Weissen Stein) à Mme Roos.

■ Classe Champion Femelle

1re Exc. RCACIB., HELGA INDIOS DELL'ARMIDA (Edward v. Méditerranée / Frieda v.d. Schleheke) à M. Donati.

BLEUS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CACIB., AALBORG DE LA CHATELIERIE (Ch. Uries des Terres de la Rairie / Umbra de la Forêt de Kaysersberg) au Dr Quet.

2e Exc. RCACIB., MAGNUM V. LETOAMIS HOME (Glenn v. Letoamis Home / Ingrid v. Letoamis Home) à M. Mitjana Sole.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CACIB., THISBE DE LA BENJAMINE (Phébus / Farah Rausch von Rhamm) à Mme Maunder-Portron.

2e Exc. RCACIB., AUDY DU VALLON DE FONT RENAUE (Urwald / Rhéa de l'Ubac) à Mlle Granier.

AIX-EN-PROVENCE – 12/04/87 – Juge : M. Baux

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., VONDER DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Laure.

2e Exc., ALDOS DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Ayguès-River / Tacha de l'Ayguès-River) à M. Tombarello.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ARABELL VOM GREBENS-TEIN (Ch. Ingo vom Beelen / Wanda vom Solling) à Mme Gouteredonde.

2e Exc. RCAC., ALASKA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguès-River / The Phi-Phi de l'Ayguès-River) à Mme Fanton.

3e T.B., UMBRA DE L'AYGUES-RIVER (Jim vom Doggenadel / Tacha de l'Ayguès-River)

à Mme Lafont.

■ Classe Débutante Femelle

T.P., BÉGUINE DU VALLON DE FONT RENAUE (Up du Vallon de Font Renaude / Vamp de la Grande Vigie) à Mme Hofbauer.

BRINGÉS

■ Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CAC., VLADIMIR DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme Gouteredonde.

■ Classe Jeune Mâle

1er Exc., BORIS DE HEURTEFEUILLE (Up du Vallon de Font Renaude / Valdivia de Heurtefeuille) à M. et Mme Minéo.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ANIA DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguès-River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mlle Carcin.

2e Exc. RCAC., AMANDA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguès-River / The Phi-Phi de l'Ayguès-River) à Mme Fanton.

■ Classe Champion Femelle

1re Exc., VIVA DE HEURTEFEUILLE (Ch.B. Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à Mme Gouteredonde.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., UBU DU VALLON DE FONT RENAUE (Lucky von Schlachtensee / Reska de la Rairie) à M. de Guegen.

2e Exc. RCAC., VOLF DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Parent.

3e Exc., UXMAL DE MOURRE FRAIS (Rux-Conny de Mourre Frais / Provence de Mourre Frais) à M. Povinelli.

4e Exc., ACHTUNG DE MOURRE FRAIS (Ténor de Galde Brune / Tessie de Mourre Frais) à M. et Mme de Gentile.

Exc., ATTILA DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Mattio.

T.B., VIDOCQ DU RIF FLANC à Mme Cassin.

■ Classe Jeunes Mâles

1er T.B., BRUTUS DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës-River / Ursane de la Benjamine) à M. et Mme Ghilbert.

2e T.B., BASILE (Terrol de l'Ayguës-River / Ursane de la Benjamine) à M. Trincali.

■ Classe Débutants Mâles

T.P., BRISCO DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Coutellier.

T.P., BOY DE LA BENJAMINE (Ustownd des Terres de la Rairie / Tania du Vallon de Font Renaude) à Mlle Xuereb.

T.P., BEST DE LA BENJAMINE (Ustownd des Terres de la Rairie / Tania du Vallon de Font Renaude) à Mme Maribas.

T.P., BLUES DE LA BENJAMINE (Ustownd des Terres de la Rairie / Tania du Vallon de Font Renaude) à M. Dolfi.

T.P., BUSTER DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Paris Le Clerc.

T.P., BARRY DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Pizzorno.

T.P., BAYARD DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à Mme Nicolai.

T.P., BRIO DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca

de Mourre Frais) à M. Laura.

T.P., BALKAN DU MAS DU GALOUBET (Tanit du Pré des Chaumes / Vesta du Clos de l'Amitié) à MM. Valgaeren et Mongeois.

T.P., BUCK DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Spotti.

■ Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC., BLUETTE DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës-River / Ursane de la Benjamine) à M. Spotti.

■ Classe Jeune Femelle

B., ALICE à Mme Crouzet.

■ Classe Débutantes Femelles

T.P., BALI DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à Mme Pavia.

T.P., BRINKA DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à Mme Ravera.

T.P., BAHIA DE LA BENJAMINE (Ustownd des Terres de la Rairie / Tania du Vallon de Font Renaude) à Mme Maunder-Portron.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., ARAYAN DU VALLON DE FONT RENAUE (Ténor de Galde Brune / Perle du Vallon de Font Renaude) à M. Pilo.

2e Exc. RCAC., AMADEUS DU VALLON DE FONT RENAUE (Princio de Mourre Frais / Tamara de Mourre Frais) à M. Bach.

3e Exc., VAROFF DE PARADI'S PARC (Onyx de Paradi's Parc / Pamela) à Mme Deverell.

4e Exc., AROSS DE MOURRE FRAIS (Ténor de Galde Brune / Tessie de Mourre Frais) à Mme Azzelino.

■ Classe Débutants Mâles

T.P., BARRABAS D'ARNON (Ténor de Galde Brune / Tess de Paradi's Parc) à M. Guénard.

T.P., BRADOCK (Ténor de Galde Brune /

Vrêta du Vallon de Font Renaude) à M. Di Franco.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., VOIVODIE DU CLOS TEMPLERIE (Kollo vom Lidenkrug / Romana du Clos Templierie) à Mme Maunder-Portron.

2e Exc. RCAC., ARIANE VOM HERMELIN (Quintus vom Dalberg / Ossia v. Maverick) à Mme Roos.

■ Classe Jeune Femelle

T.P., BELLA DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës-River / Ursane de la Benjamine) à M. et Mme Ghilbert.

BLEUS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., ADAM DU VALLON DE FONT RENAUE (Urwald / Rhéa de l'Ubac) à M. et Mme Darmon.

2e Exc. RCAC., USTOWN DES TERRES DE LA RAIRIE (Ch.B. Ramsès II de Carjegu / Rislinde d'Épersen) à Mme Coulin.

■ Classe Débutant Mâle

T.P., BRANTOME DU MAS DU GALOUBET (Ch.B., Ch.I.B., Tanit du Pré des Chaumes / Vesta du Clos de l'Amitié) à MM. Rasplus - Mongeois.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., THISBÉ DE LA BENJAMINE (Phébus / Farah Rusch von Rhamm) à Mme Maunder-Portron.

2e Exc. RCAC., TESSY DU VALLON DE FONT RENAUE (Mylord du Val de l'Amitié / Rhéa de l'Ubac) à Mlle Prum.

3e Exc., ASTRÉE D'AMNON RA (Tanit du Pré des Chaumes / Una de Paradi's Parc) à Mme Chevaly.

Suivent dans l'ordre du catalogue sans indication de qualificatif :

VALÈSA DU VALLON DE FONT RENAUE (Phébus / Sinti du Vallon de Font Renaude) à M. Guénard.

VÉNUS (Tanit du Pré des Chaumes / Rubis de l'Ayguës River) à Mme Grandi.

TOULON - 07/06/87 - Juge : M. Garnero

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., APOLLON DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguës-River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme d'Ettore.

2e Exc. RCAC., VONDER DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Laure.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ALASKA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguës-River / The Phi Phi de l'Ayguës-River) à Mme Fanton.

2e Exc. RCAC., VAMP DE SIFFLE MISTRAL (Phale des Terres de la Rairie / Urgande du Jardin d'Orlowe) à Mlle Heynard.

BRINGÉS

■ Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CAC., VLADIMIR DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Synthia des Terres de la Rairie) à Mme Gouteredonde.

■ Classe Jeune Mâle

1er Exc., BORIS DE HEURTEFEUILLE (Up du Vallon de Font Renaude / Valdisia de Heurtefeuille) à M. Mineo.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., ANIA DE HEURTEFEUILLE (Théobal de l'Ayguës-River / Synthia des Terres de la Rairie) à Mlle Garcin.

2e Exc. RCAC., AMANDA DE L'AYGUES-RIVER (Ulmor de l'Ayguës-River / The Phi Phi de l'Ayguës-River) à Mme Fanton.

3e Exc., VITAMINE dite CINTA DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à M. Carre.

■ Classe Champion Femelle

Exc., VIVA DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templierie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à Mme Gouteredonde.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., UXMAL DE MOURRE FRAIS (Rux Conny de Mourre Frais / Provence de Mourre Frais) à M. Povinelli.

2e Exc. RCAC., VOLF DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Parent.

3e Exc., BRUTUS DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës River / Ursane de la Benjamine) à M. Ghilbert.

■ Classe Jeune Mâle

T.B., ATHOS D'AMON RA (Tanit / Una) à M. Marquet.

■ Classe Débutants Mâles

T.P., BUCK DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Spotti.

T.P., BUSTER DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Paris Le Clerc.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., VALLIE DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Tweedy de la Templierie) à M. Pousseo.

2e Exc. RCAC., URYAH DE LA BENJAMINE (Rude de la Templierie / Sarai de Mourre Frais) à Mme Maunder-Portron.

3e Exc., VAMP DE LA SOURCE DES LIGNIÈRES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à M. Abita.

4e Exc., BLUETTE DE L'ORÉE DU BOIS VERT (Terrol de l'Ayguës-River / Ursane de la Benjamine) à M. Spotti.

■ Classe Jeune Femelle

1re Exc., AURORE D'AMNON RA (Tanit du Pré des Chaumes / Una de Paradi's Parc) à Mme Beraud.

■ Classe Débutante Femelle

T.P., BRINKA DE LA SOURCE DES LIGNIERES (Tiphon du Vallon de Font Renaude / Tosca de Mourre Frais) à Mme Ravera.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc., ARAYAN DU VALLON DE FONT RENAUE (Ténor de Galde Brune / Perle du Vallon de Font Renaude) à M. Pilo.

2e Exc., VAROFF DE PARADI'S PARC (Onyx de Paradi's Parc / Pamela) à M. Abita.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., BRENDA DU CLOS DE LA TEMPLERIE (Errol v. Méditerranée / Tara de la Templerie de Gourdole) à Mme Fanton.

2e Exc. RCAC., BELLA DE L'OREE DU BOIS VERT (Terrol de l'Aygues-River / Orsane de la Benjamine) à M. Ghilbert.

■ Classe Jeune Femelle

1re T.B., BANGA DES GORGES DE FRANCHARD (Sambo des Gorges de Franchard / Violette des Gorges de Franchard) à M. Hubert.

BLEUS

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., THISBE DE LA BENJAMINE (Phoebus / Farah Rausch v. Rhamm) à Mme Maunder-Portron.

2e Exc. RCAC., VENUS (Tanit du Pré des Chaumes / Rubis de l'Aygues-River) à Mme Grandi.

3e Exc., VALESA DU VALLON DE FONT RENAUE (Phébus / Sinti du Vallon de Font Renaude) à M. Guénard.

DIEPPE – 26/07/87 – Juge : M. Voilet

FAUVES

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., AUROCHS DES FAUVELLES (Oslo des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à Mme Berson.

2e Exc., AUROCH DU CLOS TEMPLERIE (Glenn van de Gistelbeek / Parzé de la Templerie) à M. Dantonnet.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc., UGOLINE DU BOIS D'ESTRÉES (Namur de la Templerie / Swelen du Clos Templerie) à M. Sénécaïl.

2e Exc., UTOPIE DE LA PIERRE DU ROY (Patton de la Pierre du Roy / Réa de la Templerie de Gourdole) à M. Sénécaïl.

3e Exc., VIRNA DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Aygues-River / Tania de l'Aygues-River) à Mme Gérard.

BRINGÉS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc., BOY DES TERRES DE LA RAIIRIE (Royal Story / Talma de l'Aygues-River) à Mme Lepan.

2e Exc., BERLIOZ DES FAUVELLES (Samba des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à M. Desmousseaux.

■ Classe Jeune Mâle

T.B., ABEL DE LA HAUTE FOGÈRE (Ch.B., Ch.I.B., A. Rufus du Clos Templerie / Victoire du Domaine de la Pen-Duick) à M. Fourdrier.

■ Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC., meilleure femelle, BETTY DES FAUVELLES (Samba des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à M. et Mme Prunier.

■ Classe Jeune Femelle

ATHÉNA DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Sherzo II du Castel de la Michodière / Rhéa des Quatre Lacs) à M. Trempont.

NOIRS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., BRUCE DES FAUVELLES (Valentino des Fauvelles / Takara des Fauvelles) à M. Bloche.

2e Exc., ATLAS DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES (Chérif Eval Prim Condor / Una du Castel de la Vallée d'Aspe) à M. Faux.

■ Classe Jeune Mâle

1er T.B., meilleur jeune, BON'OHM DE LA MORGAGNÈRE (Ch.B., Ohm de Morjasgan / Phégor) à Mme Hérampreis.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC., AURIA DU BOIS BAGNÈRE (Solo de Morjasgan / Péguy de Morjasgan) à Mme Martin.

2e T.B., AXELLE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Takara des Fauvelles) à M. Gilbert.

3e T.B., ALTAÏR DE LA BENJAMINE (Ulysse de la Benjamine / Tania du Vallon de Font Renaude) à M. Gasson.

■ Classe Jeune Femelle

T.B., meilleure jeune ALICANTE DE LA CHAPPELLE DE SAINT-MILFORT (Tiburce des Fauvelles / Toska d'Équival) à Mme Davenport.

ARLEQUINS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc., ALBAN DES MERVEILLES DE CHAMPAGNE (Kollo vom Lindenkrug / Sophie des Merveilles de Champagne) à Mme Moitrier.

2e Exc., ARTHUR DES FAUVELLES (Ch. Surf des Fauvelles / Tzinga des Fauvelles) à Mme Perrin.

■ Classe Champion Mâle

1er Exc., Ch.I.B., TIBURCE DES FAUVELLES (Ch.I.B., Ch.B., Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. Gombart.

■ Classe Jeune Mâle

1er T.B., ALBIN DE LA CHAPPELLE DE SAINT-MILFORT (Tiburce des Fauvelles / Toska d'Équival) à Mme Hembert.

■ Classe Débutant Mâle

T.P., BISMARCK DE MORJASGAN (Largo von der Nurburg / Angélica) à M. Bouchot.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc., ALINE DU DOMAINE DE LA PALOMBIÈRE (Kollo vom Lindenkrug / Satina de la Haute Fougère) à MM. Soron-Duroux.

2e Exc., ALTÉANE DE LA CHAPPELLE DE SAINT-MILFORT (Tiburce des Fauvelles / Toska d'Équival) à M. Bernard.

3e Exc., AURNA DE LA GALOPÉRIE (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne) à M. Thiéfin.

BLEUS

■ Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC., BORIS DE LA HAUTE FOGÈRE (Ch.C.S., Uries des Terres de la Rairie / Ch.C.S., Ch.I.B., Ch.M.D., Reine Bleue de la Haute Fougère) à M. Soron.

2e Exc. RCAC., APOLLON DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Takara des Fauvelles) à M. Basset.

■ Classe Champion Mâle

1er Exc., meilleur mâle, Ch. VOLTONE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultane des Fauvelles) à M. Dudout.

■ Classe Ouverte Femelles

1re Exc., BELLE BLEUE DE LA HAUTE FOGÈRE (Ch.C.S., Uries des Terres de la Rairie / Ch.C.S., Reine Bleue de la Haute Fougère) à Mme de la Morinière.

2e Exc., ASTI DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalenne des Fauvelles) à M. Sabounjoglou.

INFORMATIONS S.C.C.

Semence congelée disponible à la banque de sperme de Maisons-Alfort

Lors de la journée de réflexion du 14 février, j'ai insisté sur le rôle de « conseil » dévolu aux associations de race pour guider les éleveurs en matière d'insémination artificielle.

Ce rôle repose en partie sur la connaissance du stock de semence congelée de votre race disponible à la banque et sur les origines de cette semence.

Pour le bon fonctionnement de la banque, il est indispensable que vous incitez les propriétaires des étalons qui se sont révélés grands « raceurs » à faire effectuer au moins un prélèvement de saillie à la banque.

A noter le nouveau numéro d'accès direct à la banque de semence pour l'espèce canine : 43.96.72.96.

Vous pouvez également passer par le standard : 43.96.71.00, poste 7296. ■

RÉFLEXIONS ET RÉALISATIONS

Jugements en expositions et connaissance du cheptel

Dans son excellent « dictionnaire de la cynophilie », Raymond Triquet décrit ainsi trois des acteurs principaux de la cynophilie britannique :

– *l'éleveur* : c'est le personnage de base qui, dans l'immense majorité des cas est dévoué à la race qu'il élève ; plein d'enthousiasme, prompt à la critique, il perd parfois toute mesure pour défendre un sujet qu'il juge plus avec le cœur qu'avec la raison.

– *le propriétaire exposant* : il est capable de s'élever au-dessus des chiens qu'il possède et de s'attacher avec passion à la race qu'il veut préserver et améliorer. Il n'hésite donc pas à courir d'exposition en exposition et à parcourir des centaines de kilomètres, ce qui lui permet d'arriver à connaître tous les chiens de la race et, souvent, de jouer un rôle actif dans un club canin.

– *le juge* : seul et unique arbitre, il examine et désigne les sujets dont il pense qu'ils sont les meilleurs et, ainsi oriente la sélection. Ses jugements reposent essentiellement sur des critères esthétiques, ce qui explique en partie leur disparité.

Ces descriptions peuvent-elles s'appliquer à leurs homologues français ? Oui, en ce qui concerne l'éleveur et le propriétaire exposant ; en partie seulement en ce qui concerne le juge.

En premier lieu, parce que la S.C.C. ne nomme ses juges qu'après leur avoir imposé une formation théorique et pratique de longue durée et très sélective.

En second lieu parce que notre Fédération considère que sa mission d'amélioration des races de chiens lui fait une obligation de saisir toutes les occasions de collecter le maximum d'informations sur chaque chien participant aux manifestations qu'elle organise ou qu'elle patronne (aussi bien expositions qu'épreuves de travail) afin de faciliter les opérations de sélection qui doivent déboucher sur la production de chiens conformes au standard et ayant les qualités de travail requises pour la pratique des disciplines correspondant aux aptitudes de leur race.

En troisième lieu, parce que les instances de la S.C.C. (Comité, Commission Nationale d'Élevage, Commission des juges) et les associations de race se préoccupent d'harmoniser et de rationaliser autant que faire se peut les jugements.

A cet égard, le fait d'avoir remplacé l'expression « exposition de beauté » par celle de « exposition de conformité au standard » est particulièrement significatif. Lorsqu'il a introduit cette importante modification dans le vocabulaire cynophile, le président

Michel a souligné que l'expression « exposition de beauté » contribuait à renforcer la subjectivité des jugements et donnait au grand public l'impression que les classements des chiens constituaient une manifestation destinée à flatter la vanité ou le snobisme des propriétaires des chiens et non pas une opération de sélection.

Et, de fait, si les jugements conservent encore – ce qui est inévitable – une certaine part de subjectivité, il est incontestable qu'en France, les juges de la S.C.C. s'efforcent de réduire au maximum cette part de subjectivité en fondant leurs appréciations et leurs observations sur une comparaison mentale systématique du chien qu'ils examinent avec la description du chien modèle faite dans le standard de sa race. Les exposants ne s'y trompent d'ailleurs pas puisque, si le secrétaire de Ring oublie de le leur remettre, ils sont de plus en plus nombreux à réclamer vigoureusement – et l'on doit s'en réjouir – l'exemplaire des notes et commentaires du juge qui leur est destiné.

Les expositions canines jouent en France un rôle de premier plan dans la politique de sélection des associations de race car elles fournissent au juge l'occasion : de porter une appréciation d'ensemble sur chacun des sujets qu'il examine et de détailler – à l'intention de l'exposant mais aussi de l'association de race – les points forts et les points faibles de chacun d'eux. (C'est là une différence importante

avec les opérations de confirmation, au cours desquelles on s'attache à éliminer les sujets non conformes au type de la race ou porteurs d'une tare ou d'un défaut rédhibitoire transmissible).

Les notes des juges sont donc particulièrement importantes puisqu'elles permettent aux dirigeants des associations de race de disposer d'informations précises, fournies par des spécialistes compétents et qualifiés, sur des animaux qu'ils n'auraient pas toujours la possibilité d'examiner eux-mêmes.

C'est là aussi l'une des raisons pour lesquelles les opérations de jugement sont beaucoup plus longues en France qu'en Grande-Bretagne : le juge britannique ne s'intéresse qu'au classement des meilleurs sujets de chacune des classes soumises à son jugement ; en conséquence, il peut procéder par éliminations successives très rapides puisqu'il n'a pas à formuler d'appréciation détaillée sur chaque chien. Le juge français, conscient de son rôle d'informateur privilégié de l'association de race, prendra, lui, le temps d'examiner chaque sujet afin de dicter au secrétaire de ring des observations claires et utiles. De plus, conscient de ses devoirs vis-à-vis du propriétaire et de l'éleveur du chien, il complète ces indications écrites par un commentaire oral.

Encore faut-il que le juge dispose du temps nécessaire et donc que les organisateurs d'expositions, conscients de leur importance en tant qu'outil de sélection, constituent des jurys suffisamment nombreux et s'efforcent, en plus, d'en varier la composition, afin d'augmenter aussi bien le volume des informations recueillies que le nombre des sources d'où elles émanent. Cela n'est malheureusement pas toujours le cas ; il arrive également – mais, heureusement, de moins en moins fréquemment – que certains juges oublient l'importance de la notation individuelle de chaque chien.

Il me faut, à ce propos, donner ici la parole au président du club français du Bullmastiff et du Mastiff en citant ses pertinentes réflexions :

« Je crois nécessaire d'attirer l'attention sur ce qui me semble un fâcheux déviationnisme lors de certains jugements. Il arrive que le juge, constatant que tel ou tel point de non-confirmation n'est pas respecté, élimine le chien du ring et donc sorte immédiatement le chien et son propriétaire. »

C'est une regrettable confusion entre confirmation et jugement ; le fait qu'un chien ayant, par exemple, une taille au garrot ou un prognathisme en dehors de la zone de confirmation ne constitue qu'un « mauvais point » pour le chien, justifie un « carton » et un classement défavorable, mais ne devrait pas entraîner une expulsion ;

je pense qu'on ne doit « sortir » un chien et son propriétaire que pour des raisons de comportement du chien (ou du propriétaire), ou peut-être dans des cas extrêmes de non-conformité de la race ou d'état physique du chien.

Il me semblerait utile de rappeler que la confirmation est une chose et que l'attribution des qualificatifs et des classements en est une autre. En conséquence, le juge doit juger un chien « jusqu'au bout », et non interrompre son jugement et sortir le chien dès qu'il constate que tel point de non-confirmation n'est pas respecté. »

C'est vrai, il est indispensable de disposer non seulement des informations positives, mais également des informations sur les défauts et les

points négatifs. Les unes et les autres sont nécessaires pour l'établissement correct des courbes de Gauss permettant de déterminer très précisément l'aire du cheptel utilisable dans chaque race. Or, la connaissance exacte des limites de cette aire conditionne la formulation d'un certain nombre de conseils d'élevage.

Les juges de la S.C.C., par leur indispensable contribution à une connaissance approfondie du cheptel, jouent donc bien – comme le précise l'article 4 de leur règlement – « un rôle capital en matière d'élevage ». Il faut les remercier de tenir ce rôle avec compétence, efficacité et dévouement.

André PITTION-ROSSILLON ■

Directeur des Relations Extérieures de la S.C.C.



Le propriétaire exposant est capable de s'élever au-dessus des chiens qu'il possède et de s'attacher avec passion à la race qu'il veut préserver et améliorer (Raymond Triquet, Dictionnaire de la Cynophilie).

PLAN DE SÉLECTION

Le plan de sélection mis en place par la Société Centrale Canine pour toutes les races a fixé les différentes étapes par une cotation chiffrée allant de un à six points en laissant à chaque association de race le soin de déterminer les conditions à remplir à chaque stade de la grille.

C'est ainsi qu'a été définie la grille du Doggen Club :

GRILLE DE SÉLECTION DOGGEN CLUB DE FRANCE

- 1 point - CONFIRMATION.**
- 2 points - CONFIRMATION 1^{er} CHOIX :** sujets ayant obtenu « Excellent » en Spéciale, en Nationale et en Régionale d'élevage ou en Patronnée (dans toutes ces expositions, les juges sont des juges spéciaux), T.A.N. obligatoire.
- 3 points - JEUNES :** T.A.N., radiographie des hanches obligatoire - Trois « Excellent » sous trois juges spéciaux dont un en Nationale, Régionale, Spéciale ou Patronnée.
- 4 points - SUJETS RECOMMANDÉS :** T.A.N., radiographie des hanches obligatoire - Champions homologués ou trois « Excellent » en Spéciale, Patronnée, Nationale ou Régionale d'élevage sous trois juges spéciaux différents.
- 5 points - REPRODUCTEURS D'ÉLITE B :** sujets confirmés, T.A.N., radiographie des hanches obligatoire - Sujets ayant produit huit descendants « Excellent » en Nationale, Régionale, Spéciale ou Patronnée - Les mâles avec trois femelles différentes - Les femelles avec deux mâles différents.
- 6 points - REPRODUCTEURS D'ÉLITE A :** ces sujets sont obligatoirement sujets recommandés (4 points) et auront une descendance conforme aux mêmes exigences que les reproducteurs d'élite B.

La cotation 1 est directement saisie par la S.C.C. au niveau de la confirmation.

A partir de la cotation 2, chaque club a la responsabilité de renseigner la S.C.C.

De nombreuses demandes de cotation nécessitant un échange de correspondance me conduisent à préciser que :

- Jusqu'en 1986 compris, il convient de joindre à la demande les justificatifs correspondant aux exigences de la cotation demandée.
- A partir de 1987, ayant à ma disposition les documents me permettant de procéder aux vérifications, il suffira de m'adresser la demande.

A noter que je tiens à la disposition de tous les membres et délégués du Club des imprimés (modèle ci-après).

Régine CHOISY ■

N.D.L.R. : le règlement des frais de lecture de radiographie de la hanche (70 F) doit être adressé à Mme Choisy, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues. La radio est à adresser directement à l'École Nationale Vétérinaire de Lyon au professeur Coulon.

DOGGEN CLUB DE FRANCE

Demande de cotation (se référer à la grille)

(une feuille par chien)

Nom
 Couleur Sexe LOF Tatouage
 Date de naissance
 Nom du père
 Nom de la mère

COTATION DEMANDÉE ☐

EXPOSITIONS OÙ LE CHIEN A OBTENU LE QUALIFICATIF EXCELLENT (pour les cotations de 2 à 4 points)

LIEU	DATE	JUGE
1		
2		
3		

DESCENDANCE (pour les cotations 5 et 6 points)

NOM DU DESCENDANT	NOM DE LA MÈRE (pour les mâles) NOM DU PÈRE (pour les femelles)	EXPOSITIONS (excellent)		
		LIEU	DATE	JUGE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

ÉTALONS ET LICES

Coût annuel de la parution : 50 F

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

■ **Ch. SCHWANN DE PARADI'S PARC** – BLEU – LOF 26960/3677 (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena / Prima d'Equival), né le 06/04/81 – Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. – Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte Saint-André. Tél. 74.54.60.39.

■ **Ch. SURCOUF DU VAL DE L'AMITIÉ** – NOIR DE BLEU – né le 21/08/81 – Étalon Recommandé pour l'élevage allemand, HDO. K.KI 1 (Radio), Ch. France, Ch. Europe, Euro DDC 83, Ch. du Club, Ch. Allemagne 85, V.D.H. Sieger 85 – Prop. Mme WOLF, 205 route de Strasbourg, 57000 Metz. Tél. 87.63.38.46.

■ **Ch. THIBAUT DES TERRES DE LA RAIPIE** – BRINGÉ – (Ch. IB Perlane des Terres de la Rairie / Carlo v.d. Haardburg) né le 23/12/85 à Mme VALNET, Champ Breton, 37110 Auzouer. Tél. 47.55.02.61.

ÉTALON REPRODUCTEUR D'ÉLITE B (5 pts)

■ **FAVORIT VOM BEERBACHTAL** – BRINGÉ – LOF 28387 (Ch. / Ch. IB BSG-ESG-WSG Elgo v. Ferndorf / Élodie v. Beerbachthal), né le 15/10/80 – Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

SUJETS RECOMMANDÉS (4 pts)

■ **Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIPIE** – FAUVE – LOF 28607/3803 (HDO) (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 07/12/81 – Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 – Prod. Mme PINCEMIN – Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33.64.46.66.

■ **Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** – BRINGÉ – LOF 29923/4046 (Ch. Rufus du Clos Templierie / Ouna de la Templierie) – Ch. France 84 – Prop. M. DENIS, 8, Cité du Ruisseau, 37500 Chinon – Prod. Y.-M. MÉRAT.

■ **Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE** – BRINGÉ – LOF 25681/3524 (Midas du Val de l'Amitié / Manda des Hauts de Cortes), né le 24/08/80 – Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82/83/84 – Prop. M. MARLETTE, 83, av. de Marinville, 94200 Saint-Maur. Tél. 48.83.38.86 – Prod. J. MÉRAT.

■ **Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES** – BLEU – LOF 29489 (Ch. Octave des Fauvelles / Nirvana du Pré des Chaumes) – Ch. de Monaco, Ch. d'Italie, Ch. International – Prop. Mme MONGEOIS, Bastide de Majoulière, 84570 Mormoiron – Prod. M. MORCET.

■ **Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOU-GÈRE** – ARLEQUIN – LOF 26036/3432 (Nicky du Monbas de la Valterie / Noyce de la Brionnière) – Ch. France et International – Prod. et Prop. Mme de la MORINIÈRE, 197, rue Royale, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. 45.90.55.22 après 16 h.

■ **Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIPIE** – NOIR DE BLEU – LOF 31946 (Ch. Ramsès de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie) – Ch. Luxembourg, France, Euro DDC, Ch. du Club – Prop. Mme BARRÈRE, Les Mandarins, 79250 Nueil-sur-Argence. Tél. 49.65.43.16 – Prod. M. J. PINCEMIN.

■ **Ch. Int. UBU DE LA PIERRE DU ROY** – FAUVE – (Réa de la Templierie de Gourdole / Patton de la Pierre du Roy) né le 10/08/83 – Prop. José MORAN. Tél. 57.24.47.82 (le soir), La Grand Font, Cadarsac (33) – Prod. Chantal BRISON.

■ **Ch. Int. TIBURCE DES FAUVELLES** – ARLEQUIN – LOF 30024/3944 (Ch. Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) – Prop. M. Richard GOMBART, chez Mlle HAZARD, 4 à 12, rue de Verdun, 80390 Fressenneville. Tél. 22.30.59.02.

■ **Ch. URK DES FAUVELLES** – BLEU – LOF 31370/4241 (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles), né le 08/06/83 – Prop. M. KOHUT, 77, avenue d'Enghien, 93800 Épinay-sur-Seine – Prod. M. J.-François MARTIN.

■ **Ch. ULTRA DES TERRES DE LA RAIPIE** – BLEU – LOF 31945/04265 (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) – Champion de France – Prod. Mme PINCEMIN-MÉRAT – Prop. Mme FEUILLET, le Pré Long, Sugères, 63490 Sauxillanges. Tél. 73.70.94.47.

■ **Ch. VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE** – NOIR – LOF 2 D.A.I. 032994/04426 (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole) né le

26/07/84 – Champion de France 86, Ch. du Doggen-club de France 86, Ch. du Doggen-Club Belge J 85 – Prod. M. et Mme Michel LAPOTRE – Prop. M. Gilles WATRELOS, Wamin, 62770 Le Parcq. Tél. 21.04.85.17.

■ **Ch. RICCI DU DOMAINE DE L'EMPEREUR** – NOIR – LOF 025874/03488 (Jeff d'Ericeira / Ch. IB Jaffna du Domaine de l'Empereur) né le 15/09/80 – Ch. de France 84 – Prop. Mme LECOMTE, 7, rue Roger Martin, 95870 Bezons. Tél. 39.61.55.43 / 39.75.52.18.

■ **ALPHA DE PARADI'S PARC** – NOIR DE BLEU – LOF 033818 (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Parc) – Ch. de Monaco 87 – Prod. Mme Liliane MOCZINSKI – Prop. Mme HUSTACHE-MATHIEU, 51, rue Paul Langevin, 38130 Echirolles. Tél. 76.23.35.69.

■ **URIEL GOD'S WING** – BRINGÉ – LOF 31391/4244 (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) – Prop. M. TROCHET, Hameau de Villers, 27700 Les Andelys.

■ **ASTON DU CLOS TEMPLERIE** – BRINGÉ – LOF 33439/4485 (Ch. Glenn v.d. Gistelbeek / Parzé de la Templierie) à M. Ph. BIGNON, 57, route d'Hauterive, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68.

■ **TAMARIS DE MONTBRIEN** – FAUVE – (Ch. IB, Orloff des Fauvelles / Peddy de Montbrien) – Prop. M. Philippe BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68 – Prod. Mme MEINER.

■ **RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** – NOIR – (Onix de la Templierie / Nitta de Mourre Frais) né le 25/09/80 – Prop. M. PHILIPPOT, 87380 St-Germain-les-Belles. Tél. 55.09.96.95 – Prod. J. MÉRAT.

■ **TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE** – ARLEQUIN – LOF 29134/3887 (Orest des Terres de la Rairie / Rhéa Templierie) né le 09/04/82 – Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod, 01300 Belley. Tél. 79.81.58.09 – Prod. M. MÉRAT.

■ **VAYSER DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** – LOF 32899-4465 (Satan de la Forêt de Kaysersberg / Troika de la Templierie de Gourdole) à M. Romain ZAUZÈRE, Malterre, 24110 St-Léon-sur-L'Isle. Tél. 53.80.62.20.

■ **RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** – BLEU – (Menelas du Val de l'Amitié / Maty Royal de la Grisonnière) né le 19/02/80 – Prop. M. Gérard FENECH, 4, rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 48.29.67.85 (après

20 h) - Prod. M. KOWALSKI.

■ **URBA DELS PAISOS CATALANS** - NOIR - LOF 31638/4421 - Prop. M. VASQUEZ, Les 4 Saisons, 9, rue des Écureuils, 33370 Artigues. Tél. 56.38.38.01.

■ **USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** - ARLEQUIN - LOF 31493/4277 (Rémus de la Templerie / Sindy) - Prop. Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, 19270 Ussac. Tél. 55.87.45.59 ou 55.24.03.54 H.T.

■ **USTON DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** - NOIR - LOF 32096 (Shaman de la Templerie de Gourdole / Peggy du Castel de la Michodièr) né le 11/12/83 - Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **UREYAL DE LA BENJAMINE** - NOIR - (Ch. Rude de la Templerie / Saraï de Mourre Frais) - Prop. Mme Nelly MORABITO, Les Chevries, Écorpain, 72120 St-Calais. Tél. 43.35.71.15.

■ **VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** - ARLEQUIN - LOF 33273 (Tenor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodièr) né le 07/09/84 - Prop. M. DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY** - NOIR - LOF 32448/4347 (Ch. Ondo de la Templerie / Savannah) à Mme FOURMONT. Renseignements : 47.51.69.19.

■ **USTOWN DES TERRES DE LA RAI-RIE** - BLEU - LOF 031310/04268 (Ch. B. Ramsés II de Carjegu / Rislinde d'Eperren) né le 22/07/83 - Prop. Mme COULIN, 4, av. J. Liautaud, 13260 Cassis. Tél. 42.01.76.32 - Prod. Mme PINCEMIN.

■ **VADIM DE GOAZILEC** - BRINGÉ - (Ch. B.-Ch. IB A. Scipion de la Chatellerie / Perla de l'Ayguès River) - Prop. M. Jean-Luc AMBROISE, Pont de Roux, 82400 Valence d'Agen. Tél. 63.39.65.08 - Prod. Mme BODILIS.

■ **AUROCHS DES FAUVELLES** - FAUVE - LOF 34090 - Né le 11/03/85 (Oslo des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à M. et Mme Berson, 6, Impasse de la Procession, Oissery, 77178 St-Pathus. Tél. (1) 60.01.58.07.

■ **VICOMTE DES FAUVELLES** - ARLEQUIN - LOF 32402/4401, né le 12/03/83 (Surf des Fauvelles / Tzinga des Fauvelles) - Prod. M. J.-F. MARTIN - Prop. Mme LOYANT, 41, rue Camélinat, 93110 Rosny-sous-Bois.

■ **URIAN DU MONT TOISÉ** - BLEU - LOF 31652/4331 (Ch. Schwann de Paradi's Park / Pharsalle du Clos Templerie) - Prop. M. TCHAOUSSOF, 34, rue de Vignancourt, 80000 Amiens.

■ **AALBORG DE LA CHATELLERIE** - BLEU - LOF 034848/04685 (Ch. B., Club, CH. IB, Uriès des Terres de la Rairie / Umbra de la Forêt de Kaysersberg). Jeune Champion du club à 13 mois (86) (M. Moreau). Prop. Dr Lionel QUET, 17, av. Georges Clémenceau, 13360 Roquevaire. Tél. 42.72.51.79. Prod. M. Jean-Jacques GELLIBERT.

LICES RECOMMANDÉES (4 pts)

■ **Ch. THALIE DE MOURRE FRAIS** - NOIRE - LOF 29316/4728 (Ch. Mike de Mourre Frais / Nashe de la Templerie) - Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL** - FAUVE - (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom / Panthère de l'Ayguès River) - Ch. Monde 85 - Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzou, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70 - Prod. M. VALETTE.

■ **Ch. UNICA DU CLOS TEMPLERIE** - FAUVE - (Ch. Manager des Terres de la Rairie / Parzé de la Templerie) - Ch. France 85 et du Club (Cl. J) - Prop. M. Alain COMMOY, 1, rue André Real, 38000 Grenoble - Prod. Mme J. MÉRAT.

■ **Ch. de Fr. et Int., TESSIE DE MOURRE FRAIS** (Ch. Rux Conny de Mourre Frais / Katja v.d. Brentjes) - Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. de France 86, VERLAINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** - LOF 032900/05358 - Ch. France 86 Nantes (Satan de la Forêt de Kaysersberg / Troïka de la Templerie de Gourdole) - Prop. Mme Monique MARCLE, Château de Fombonne, 24610 St-Martin-de-Gurson. Tél. 53.80.75.70.

■ **Ch. ULGATHE** - ARLEQUINE - LOF 030777/4998 (Ch. de France Ricci du Domaine de l'Empereur / Raïssa de la Forêt de Kaysersberg) née le 06/04/83 - Prod. M. BERTRAND - Prop. M. F. ROHOU, 222, rue du Bois des Falaises, 78670 Villemes-sur-Seine. Tél. 39.75.52.18 - Ch. de France 85.

■ **Ch. TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** - NOIRE - LOF 029460/40706 (Ch. Rude de la Templerie / Nadia de la Forêt de Grillouty) née le 06/07/82 - Ch. Sarre 85 - Prod. M. Yves-Marie MÉRAT - Prop. M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89.51.03.77.

■ **TANIT II DE TESTAROUAN** - NOIRE - LOF 029097/04598 (Radja d'Anneruf, Noir / Nefertiti de Testarouman, Noire) née le 18/03/82 - Prop. Mme Marie-France DELIMARD, Confronçon Cortevaix, 71460 St-Gengoux-le-National - Prod. M. HOCQUARD.

■ **TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** - ARLEQUINE - (Ch. Orest des Terres de la Rairie / Raja de la Templerie) née le 04/04/82 - Prod. Y.-M. MÉRAT - Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57.61.31.25.

■ **URCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** - FAUVE - LOF 31140 (Midas du Val de l'Amitié / Néva du Castel de la Michodièr) - Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **URYAH DE LA BENJAMINE** - NOIRE - (Ch. Rude de la Templerie / Saraï de Mourre Frais) - Prop. Mme MAUNDER, L'Oreille en Pointe, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

■ **VINITZA DU CHATEAU DE TERRE-FORT** - NOIRE - (Ondo de Mourre Frais / Teeva de la Templerie de Gourdole) née le 21/03/84 - Prod. et Prop. B. BOURILLON, Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac. Tél. 57.64.31.25.

■ **ALIZÉE DU CLOS TEMPLERIE** - BRINGÉE - Née le 01/01/85 - LOF 033440/05402 (Ch. Glenn van de Gistelbeek / Parzé de la Templerie) - Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, 03110 Serbanes.

■ **ALICIA DU DOMAINE DE L'EMPE-REUR** - NOIRE - LOF 034520 (Ch. Ricci du Domaine de l'Empereur / Ch. IB Pilly de Morjasgan) née le 23/08/85 - Prod. et Prop. Marie-France ROHON, 222, rue du Bois des Falaises, 78670 Villemes-sur-Seine. Tél. 39.75.52.18.

■ **AIDA DU DOMAINE DE L'EMPE-REUR** - BRINGÉE - LOF 033774 (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) née le 01/03/85 - Prop. et éleveur, Mme M.-F. ROHOU, 222, Av. du Bois des Falaises, 78670 Villemes-sur-Seine. Tél. 39.75.52.18.

■ **VALIA DE LA GRISONNIÈRE** - ARLEQUINE - LOF - Tat. EVJ 963 (Scotch de la Grisonnière / Siska de la Grisonnière) à M. J.-P. PALIS, Le Haut Cantelaude, Labarde, 33460 Margaux - Prod. M. MAUDRICH.

■ **VOIVODIE DU CLOS TEMPLERIE** - ARLEQUINE - Tat. FMN 152 (Kollo vom Lidengrug / Romana du Clos Templerie) née le 20/11/84, à Mme MAUNDER, La Benjamine, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

■ **THISBÉ DE LA BENJAMINE** - BLEUE - Tat. DYC 155 (Phébus / Farah Rausch v. Rhamm), née le 30/10/82, à Véronique MAUNDER-PORTRON, « L'oreille en Pointe », Élevage de la Benjamine, Quartier de la tresque, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

ÉTALONS (1 pt)

■ **SYDNEY DE LA GRISONNIÈRE** - FAUVE - (Jargon von der Rotburg / Anja von Erbach) né le 18/02/81 - Prod. M. MAUDRICH - Prop. M. Aris CONARD, Chemin des Mattes, 13126 Vauvenargues. Tél. 42.24.90.83.

■ **SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE** - ARLEQUIN - (Oman du Monbas de la Valterie / Mathilde du Monbas de la Valterie) né le 04/05/81 - Prop. M. et Mme VALLE, 58, rue Nationale, Mérignies, 59710 Pont-à-Marcq. Tél. 20.59.51.69.

■ **Ch. Int., THOGRUL DE TESTAROU-MAN** - NOIR - (Ch. B et IB Monde, Mike

de Mourre Frais / Opalia de Testarouman) né le 11/03/82 - Prop. M. Émile HOCQUARD, Guillemon, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58.51.43.83.

■ **THYBUS DU MONT TOISÉ** - ARLEQUIN - (Rémus de la Templerie / Rafale du Mont Toisé) - Ch. Jeunes Luxembourg 83 - Prop. M. et Mme CHARCIA-REK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ **VINSLAW DU MONT TOISÉ** - ARLEQUIN - (Thybus du Mont Toisé / Synthia de la Templerie de Gourdole) né le 09/06/84 - Prop. M. et Mme CHARCIA-REK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ **THIBERT DES MONTS DU CANTAL** - ARLEQUIN - (Ch.B Orest des Terres de la Rairie / Ozielle des Champs de France) né le 23/03/82 - Prop. Mme Christiane DUBOURG, Crandelles, 15250 Jussac. Tél. 71.46.35.08.

■ **ALDO DU DOMAINE DU LATTAY** - BLEU - (Tandger du H. de la Vallée des Myrthes / Sara du Domaine de Cercœur) né le 18/01/85 - Prop. M. et Mme LE PROUX, Rés. du Bois Sauvage, 6, Sq. Charles Richet, 91000 Evry.

■ **VAUGHAN DU CHAMP DES DAMES** - ARLEQUIN - (Smart de la Forêt des Grands Chênes / Tania du Champ des Dames) né le 17/09/84 - Prop. M. et Mme DOCEUL, 13, rue Jean Duplessis, 44760 La Bernerie-en-Retz. Tél. 40.82.70.44.

■ **VAT DE BOIS MAGNY** - BLEU - LOF 033508/04460 (Ted de Bois Magny / Telma de Bois Magny) né le 29/09/84 - Prod. M. DENAUX - Prop. M. MARION, 34 bis, rue Perquel, 95160 Montmory. Tél. 39.64.20.48.

■ **ALTO DE LA GRISONNIÈRE** - NOIR - (Kollo v. Lindenkrug / Saga de la Grisonnière) né le 05/02/85 - Prod. M. MAUDRICH - Prop. M. Alain WEIL, Lookie Dog, Salon de toilettage, 1, cour Villardeau, 77330 Lesigny. Tél. 60.02.00.81 ou 60.02.20.05.

■ **AROSS DE MOURRE FRAIS** - ARLEQUIN - (Ténor de Galde Brune / Ch.B. Ch. Int. Tessie de Mourre Frais) - Prop. Renée AZZELINO, Quartier Séverac, 30340 Salindre. Tél. 66.85.66.32.

■ **ADAM DU VALLON DE FONT RENAUE** - BLEU - (Urwald / Réa de l'Ubac) - Prop. Georges Steeve DARMON, Résidence « Les Chênes », 29, av.

Roger Salzmann, 13012 Marseille. Tél. 91.87.37.22.

■ **ARAMIS DE MOURRE FRAIS** - ARLEQUIN - (Ténor de Galde Brune / Ch. Fr. et Int. Tessie de Mourre Frais) né le 12/03/85 - Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **VALMONT DU BOIS DE CLIO** - BRINGÉ - (Ch. Thésée du Clos Temple-rie / Roxane du Bois de Clio) - CACIB Montpellier 1987 - Prod. et Prop. Mme Doris HOLDERITH, Villa Clio, La Goule de Laval, 34790 Grabels. Tél. 67.40.58.35.

■ **VARLY DU VAL DE L'AMITIÉ** - BLEU - (Saphir du Val de l'Amitié / Taïga du Val de l'Amitié) né le 22/04/84 - Prod. M. et Mme WOLF (Metz) - Prop. Mlle F. GACON, 3, rue de la Gâtine, 44230 St-Sébastien-sur-Loire. Tél. 40.34.60.20.

■ **AUTOUNG DES TERRES DE LA RAI-RIE** - BRINGÉ - (Ch.B-IB A. Phale des Terres de la Rairie / Ch.B Talma de l'Aygues River) né le 01/05/85 - CAC Angers 86 - CACIB Toulouse 87 - Prod. Mme PINCEMIN - Prop. Mme WENDT, Les Sapins, 17350 Taillebourg. Tél. 46.91.70.05.

BORA-BORA DU CHÂTEAU DE SIORAC

par

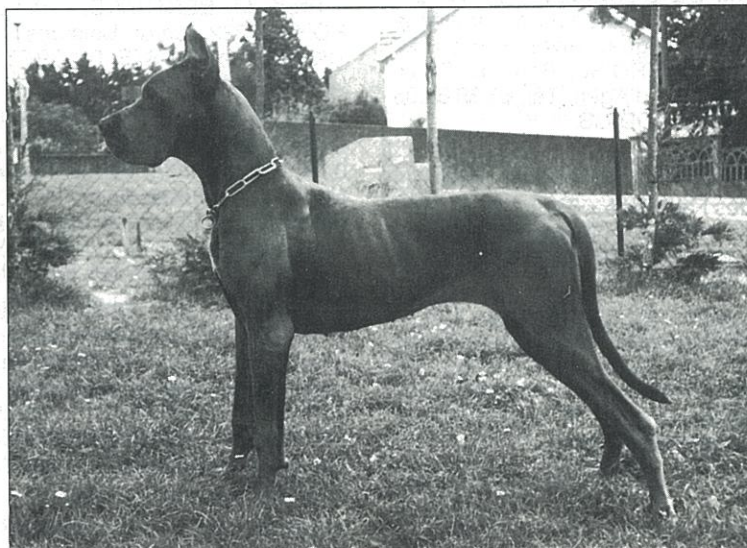
THAÏS de Garjegu /
ULTRA des Terres de la Rairie

**Champ. de France
et
petite-fille de
LUCKY Schlachtensee**

1^{re} T.B. C.J. à La Chatre

1^{re} T.B. C.J. à Orléans

1^{re} T.B. C.J. à Namur (Belgique)



Bora-Bora, femelle bleue à l'âge de dix mois.

Producteur : Mme M.-P. ROUGEYRON

Propriétaire : Mme BARRÉ - 34, avenue de la République - 45300 Pithiviers

NOUVELLES D'ÉLEVAGE



A l'élevage du CLOS D'ULTRÈNE à M. MENU CAOUT, 29234 Plouigneau, Tél. 98.67.78.83,

► La lice bleue, VULTRA DE GOAZILEC (fille de Narsès des Terres d'Empire et de Sarah de l'Aygues-River) a été saillie, le 07/05/87, par l'étalon VING DES TERRES DE LA RAIKIE (fils de Ramsès II et de Rocket des Terres de la Rairie) et a mis bas, le 07/07/87, sept chiots bleus dont 4 mâles et 3 femelles.

► La lice, VERVEINE DE GOAZILEC (fille de Phale des Terres de la Rairie et de Katja von der Bitz), a été saillie, le 13/05/87, par ANIBAL DU TEMPS QUI PASSE (fils de Phale de la Rairie et de Ulane de Goazilec) et a mis bas, le 14/07/87, 6 chiots dont une femelle fauve, deux femelles bringées et trois mâles bringés.

A l'élevage de LA CHÂTELLERIE à M. Jean-Jacques GELLIBERT, « Dilet », Bedenac, 17210 Montlieu-la-Garde, Tél. 46.04.52.44,

► La championne de France et championne du Club, VERVEINE DE LA CHÂTELLERIE, bringée (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie), saillie par SHINE DES TERRES DE LA RAIKIE (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Ch. Phrance du Domaine de l'Empereur), étalon fauve à M. TIEFENBACH (Allemagne) a mis bas, le 07/09/87, une portée de 8 chiots : 2,2 fauves et 2,2 bringés.

► VAÏDANE DU BOIS DE CLIO, bringée (Ch. Thésée du Clos Templierie / Roxane du Bois de Clio), a été saillie le 14/07/87 par le Champion de France, VAN CLEEF DE LA CHÂTELLERIE, bringé (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie), étalon à l'élevage. Belle portée en vue prévue pour la mi-septembre.

A l'élevage du MAS DE MAJOUILLÈRE à Mme MONGEOIS, Bastide de Majouillère, 84570 Mormoiron, Tél. 90.61.95.83,

► De la saillie du Ch. du Club Classe Jeune, Ch. italien, monégasque, international, social italien, TANIT DU PRÉ DES CHAUMES sur VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ, sont nés, le 14 août, 0,3 noirs, 1,10 bleus.

A l'élevage de la TEMPLERIE à Mme M. MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Serbannes,

► L'étalon bringé, ADRAR DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. Saphir v. Klevchen / Ch. Lux. Ruby de la Templierie de Gourdole), a sailli :

- VÉRÉNA DU CLOS TEMPLERIE à M. PRAS ;
- URCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE à M. MAC DUVAL ;

- RHÉA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE à M. MORAN ;
- ATHÉNA DU CLOS TEMPLERIE à Mlle POLET ;
- VELLEDA DU CLOS TEMPLERIE à Mme J. MÉRAT ;
- ANGIE DE HEURTEFEUILLE à Mme GOUTEREDONDE.

A l'élevage du CHÂTEAU DE SIORAC à Mme M.-P. ROUGEYRON, 63500 Perrier, Tél. 73.89.14.94 :

► La lice bleue, VÉNUS DU MOULIN DE TRÉVOYE, petite-fille du Ch. All. Yankee v. Haus Fresena, a été saillie, le 20/06/87, par l'étalon LUCKY VOM SCHLATENSEE.

► La lice bleue, TESSY DU MOULIN DE TRÉVOYE, fille du Ch. All. Yankee v. Haus Fresena, a mis bas, le 01/07/87, une portée de neuf chiots, par l'étalon bleu LUCKY VOM SCHLATENSEE.

► La lice bleue, THAÏS DE CARJEGU, fille de Lucky v. Schlatensee, a été saillie, le 08/07/87, par l'étalon bleu, ANTONIUS BLAU DES TERRES DE LA RAIKIE (Ch. Ultra des Terres de la Rairie / Bsg 84, Ultimate des Terres de la Rairie).

A l'élevage de MOURRE FRAIS à M. Marcel BAUX (Saint-Paul-les-Durance) :

► La lice noire, THALIE DE MOURRE FRAIS, Championne de France, vient d'être homologuée Championne Internationale de Beauté.

Nos membres, Didier et Sylvie LEGRAND, ont le plaisir de nous annoncer l'arrivée de :

► BINGUO DES TERRES DE LA RAIKIE, mâle noir de bleu, en date du 7 mars 1987.

A l'élevage des TERRES DE LA RAIKIE :

► La lice arlequine recommandée, FLEUR IMPÉRIAL (4 points), saillie par l'étalon noir, VERLAN V. DOGGEN HAGEN, à Mme DEVAULT, a mis bas, trois arlequins, un noir, le 11 juillet.

► La lice noire recommandée, Ch. UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIKIE (4 points), saillie par l'étalon bleu (4 points), ch. VOLPONE DES FAUVELLES, à M. MARTIN, a mis bas deux bleus, un noir.

► La lice fauve, VELVET DES TERRES DE LA RAIKIE, a été saillie par l'étalon bringé, élite A (6 points), THIBAUT DES TERRES DE LA RAIKIE à Mme VALDRIET.

A l'élevage du CLOS TEMPLERIE à Mme J. MÉRAT :

► La lice bleue, VIOLINE DU CLOS TEMPLERIE (Lucky v. Schlatensee / Swainy des Terres de la Rairie), a mis bas, le 31/07/87, une portée de 3,6 bleus, par l'étalon bleu, ANTONIUS BLAU DES TERRES DE LA RAIERIE (fils de la Bundessiegerin, Ultimate des Terres de la Rairie) à Mme M.-P. ROUGEYRON.

► La lice bringée, VELLEDA DU CLOS TEMPLERIE (Ch. Scipion de la Châtellerie / Parzé de la Templierie) a été saillie, le 26/08/87, par l'étalon ADRAR DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. All. Saphir v. Klevchen / Ch. Lux., Euro. DDC Sg, Ruby de la Templierie de Gourdole) à Mme M. MÉRAT.

► La lice arlequine, TARA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE, fille du Ch. Rude de la Templierie, a mis bas, le 12/09/87, une portée de 2,2 arlequins purs, 2,2 noirs, par l'étalon, VALDOI DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE à M. MÉRAT, fils du Ch. Orest des Terres de la Rairie.

► Sont entrées et restent à l'élevage :

- CHIRLEY DE L'AYGUES-RIVER, femelle fauve ;
- CHÉBA DU CLOS TEMPLERIE, femelle arlequine ;
- CILLY DU CLOS TEMPLERIE, femelle bleue.

Notre membre, M. Patrick CARRÉ, Le Quinquis Sainte-Sève, 29210 Morlaix, Tél. 98.88.41.90., nous annonce que :

► Son étalon fauve, ANIBAL DU TEMPS QUI PASSE (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Ulane de Goazilec), a sailli la lice fauve, ANABELLE DU DOMAINE DU LATTAY, à M. Benoît MAILLET, le 26/06/87.

A l'élevage de MONTBRIEN à Mme MEINER, Château de Montmarault (03390),

► Est entrée à l'élevage :

- CAMANE DES PETITES VERNIÈRES, femelle bringée (Ascott des Petites Vernières / Valès des Terres de la Rairie).

NOS DÉLÉGATIONS

Les délégations Provence-Côte d'Azur (M. Baux) et Languedoc-Roussillon (Mme Choisy) ont organisé une réunion amicale régionale du Doggen Club de France en date du dimanche 11 octobre 1987 au « Motel des Cantarelles », Villevielle, 13200 Arles.

Mme Choisy a profité de cette réunion pour donner des explications sur la grille de sélection, avec présentation de quelques diapositives des divers champions puis animation d'un débat.

Suivit un repas amical avec un très bon menu.

Dans l'après-midi eut lieu une présentation des chiens avec confirmation. Des conseils furent prodigués en ce qui concerne la présentation en exposition. Des récompenses furent offertes aux meilleurs.

ATTENTION !

**Pour être publiés dans
le Trait d'Union de Noël,
vos textes et photos doivent nous parvenir
avant le 15 novembre 1987**

Revue de presse vétérinaire

• LE SCANNER BIENTÔT

C'est un peu une boutade mais l'équipe du Pr. Lenihouannen de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes possède maintenant un scanner. Sans être évidemment un examen courant, il semble que l'examen des hanches (principe du scanner) permet de visualiser en coupe, les surfaces portantes osseuses qui échappent à l'examen radiographique classique. Peut-être une voie de recherche pour l'étude de la dysplasie coxofémorale.

*Dr Fannuel-Barret - Dr J.-C. Lenihouannen
« Scanner réalité et perspective »
(Pratique médicale et chirurgicale
de l'animal de compagnie), mai-juin*

• LE GUIDE SANTÉ DE VOTRE CHIEN

C'est le titre d'un excellent ouvrage de vulgarisation à conseiller à tous les propriétaires et éleveurs. Ce petit livre de 167 pages, très bien illustré, aborde tous les sujets qui préoccupent les propriétaires. N'hésitez pas à le conseiller ou l'acheter pour la somme de 87 F aux éditions Atlas.

*Le guide santé de votre chien,
du Pr Cotard et du Dr Laforge.*

• NOUVELLE CONTRACEPTION CHEZ LA CHIENNE

Cette technique présentée par le Dr Jean Fournier, consiste à déposer un comprimé de spermicide plaqué par un tampon contre le col de l'utérus. Il faudrait placer le spermicide tous les jours du 1er jour au 18e jour des chaleurs. Cette technique qui paraît un peu lourde a donné un résultat proche des 100 % d'efficacité sur un lot de 16 chiennes placées avec un étalon. Apparemment la technique est absolument sans risques pour la future reproductrice.

*« Pratique médicale et chirurgicale
de l'animal de compagnie » N°2, mars-avril*

• L'ALLERGIE ALIMENTAIRE DU CHIEN

Des études très pointues réalisées par le Dr L.W. Johnson ont montré que des troubles de la peau seraient dus à l'alimentation dans seulement 1 % des cas. Si votre chien se gratte n'accusez pas la nourriture ! C'est là une croyance tenace sans fondement scientifique.

• LE LIBRE SERVICE EN ELEVAGE CANIN

La même équipe rapporte qu'on pourrait envisager de donner la nourriture à volonté dans les élevages à condition de respecter les points suivants :

- utilisation d'aliments secs ;
- habituer les chiots dès le sevrage pour éviter les bagarres. Il semble qu'après une phase de surconsommation de quelques semaines, les chiots ne mangeraient que ce qui leur est nécessaire.

Les auteurs citent alors 3 avantages :

- diminution du temps de main d'oeuvre ;
- suppression des combats et intimidations lors des repas ;
- fractionnement optimal des prises alimentaires avec peut-être diminution d'apparition de certains troubles comme les torsions d'estomac

Il existe déjà des distributeurs automatiques aux Etats-Unis.

Recueillis par le docteur vétérinaire Ph. Tran.

Courtoisie S.C.B.A.

« Lettre du Vétérinaire », Service Plus 991

Nouveaux membres...

Les anciens numéros du Trait d'Union du D.C.F.
peuvent vous être expédiés FRANCO au prix de

25 FRANCS LE NUMÉRO

Adressez vos demandes et vos règlements à :

Doggen Club de France - « Le Trait d'Union » - Le Jaunet, Serbannes, 03110 Escurolles.

Numéros disponibles

Extraits des sommaires

126 - Mars 85

Un nouveau standard pour le dogue allemand ?
(S. Webjorn)
Fiscalité d'élevage : régime du réel simplifié

127 - Juin 85

La torsion d'estomac (Dr.Vét. J.-P. Chauve)
Le don du sang chez le chien
Un nouveau standard pour le dogue ? (suite)

128 - Septembre 85

A nouvelle forme, nouveau fond (Y.-M. Mérat)
Les parasites intestinaux du chien (Dr.-Vét. Cloche)
Un nouveau standard pour le dogue ? (fin)

129 - Oct.-Nov. 85

Nationale d'Élevage du DCF, Mantes, 06/10/85
La prévention des troubles de la croissance
(Dr.-Vét. J.-P. Roux)
Le plan de sélection (M. J. Pincemin)
Assemblée Générale du 06/10/85, DCF
Harmonisation des jugements (C. Michel, Pdt SCC)

130 - Décembre 85

Chiots. Quand les céder ? (G. Sasias)
Le test de Campbell
Accidents de personnes causés par des chiens
de garde (SCC)
Statuts et Règlement Intérieur du DCF

131 - Mars 86

La sélection et son organisation (Dr.-Vét. Surget)
A propos des boîtes (Dr.-Vét. Mignot)
Mise bas normale et pathologique (Dr Marcellot)

132 - Juin 86

Tiques et piroplasmose (Dr.-Vét. Lancelot)
Règlement International d'Élevage de la FCI
A propos du test de Campbell (Lionel Guttin)
Les vétérinaires au service de l'élevage (Dr Mignot)

133 - Août 86

De l'utilité des Clubs (Dr Surget)
La peau et l'alimentation (Dr Sauvage)

134 - Oct.-Nov. 86

La pathologie de groupe en élevage canin
(Dr G. Mignot)
Luxation de la glande de Harder (Dr C. Jesupret)
Championnat de France SCC Nantes 1986
Insémination artificielle (Professeur M. Théret)

135 - Décembre 86

Plan de Sélection 86 du D.C.F.
Tulln : Championnat du Monde 86
Cergy-Pontoise : Nationale d'Élevage
Insémination artificielle (Professeur M. Théret) - II
Torsion d'estomac, une nouvelle hypothèse
(Dr G. Mignot)

136 - Janv.-Fév. 87

Réunion de l'Euro-DDC
L'adolescence du chien
Insémination artificielle (Professeur M. Théret) - III

137 - Avril 87

Hommage à Paul Sertelet
Reportage : Élevage de la Templierie (Dr Mignot)
Aspects physiques du dogue allemand
(Mme J. Pincemin-Labrousse)
Sélection : demande de cotation

138 - Juin 87

Réunion de l'Euro-DDC du 8 mai 87
Aspects physiques du dogue allemand
(Mme J. Pincemin-Labrousse)
Sélection : demande de cotation

la caution des éleveurs



Les produits de la gamme "Club cynotechnique international" sont parfaitement adaptés aux besoins nutritionnels spécifiques des chiens en élevage. Le succès rencontré par les éleveurs avec ces produits dans plus de 30 pays, est la caution incontestée de ROYAL CANIN.


ROYAL CANIN
SPECIALISTE DE L'ALIMENT COMPLET